

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 127

18 janvier 2016

SOMMAIRE

Agco Luxembourg S.à r.l.	6050	L'Eco-Invest Lux S.A.	6096
AIRCO	6050	Les Lieres Chamonix S.à r.l.	6090
Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l.	6090	Lighthouse Holdings Limited S.A.	6094
Beng Architectes Associés S.A.	6091	Lindab S.A.	6094
Bureau d'Architecture Cavallini	6092	Luxeury	6096
Chez Soi Sarl	6096	Lux Frais S.A.	6096
Coachbuilder Intellectual Property Manage- ment	6093	Nando's International Investments S.à.r.l. ...	6091
Dream Luxco S.C.A.	6050	Ourdaller Brauerei	6090
Hemodial Chamonix S.à r.l.	6090	Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l.	6095
Iddi Fix S.à r.l.	6093	Punta Aspera S.A.	6092
IMMO Gérance Lux S.A.	6093	Reedo Luxembourg S.à r.l.	6092
Irini Investments S.à r.l.	6094	Serafin S.A.-SPF	6091
Isiaque Spf S.A.	6094	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	6093
Isiaque Spf S.A.	6094	Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF	6092
Jathori S.à r.l.	6094	TCA SPV I S.à r.l.	6091
Joy S. à r.l.	6089	Télé Luxco S.à r.l.	6090
Klaus Sauerwein G.m.b.H.	6089	Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l.	6092
KST Holding S.A.	6090	Vouga Management S.à r.l.	6093
L7 s.à r.l.	6091	Wafa S.A.	6095
L'Appuntamento, S.à.r.l.	6096	Westmore S.à r.l.	6095
LBREP II Neptune S.à.r.l.	6095		
LBREP II Primmo S.à r.l.	6095		

Agco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 188.176.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.
Référence de publication: 2015189994/10.
(150212543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

AIRCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 43, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 15.485.

Der Jahresabschluss am 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Des Mandaten

Référence de publication: 2015189995/11.
(150212539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.056.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first day of October,
before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Dream Luxco S.C.A. (the "Company") a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1985 of 29 August 2011 and registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 163056. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 23 September 2015, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all fifty nine billion eighty six million five hundred eighty seven thousand and forty seven (59,086,587,047) shares (of different classes) in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows (all one agenda item) it being understood that all the items on the agenda are interrelated and can only be voted on together and therefore be subject to a single vote by the general meeting:

Agenda

- Re-composition and reorganisation of the share capital and shares of the Company and amendments to the Company by the following:

Item (A) With immediate effect,
Decision with immediate effect

(i) that the resolutions on Item (A) to Item (D) will be of immediate effect,

(ii) that the resolutions on Item (E) to Item (I) are conditional upon and will come into effect at the occurrence of Condition 1 (as defined below) provided that if Condition 1 is not fulfilled by 30th December 2015 (the “Drop Date”), the resolutions on Item (E) to Item (I) shall become null and void;

(iii) delegation of power and instruction to Dream GP S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company (the “Manager”) and its delegates with full power of substitution to acknowledge the satisfaction of Condition 1 and the effectiveness of the resolutions on Item (E) to Item (I) and have such effectiveness recorded by notarial deed and in particular that Condition 1 occurred, the effectiveness of the relevant resolutions, to implement such resolutions, including without limitation the cancellation of shares and related capital reduction, of the Restated Articles (as defined below), the reclassification of shares; and generally to take any steps and actions in relation thereto as deemed fit or appropriate;

whereby

“Condition 1” has occurred and is satisfied when Shield Luxco 2 S.àrl. holds at least 95% of the issued share capital of the Company as evidenced in the register of shares of the Company;

Item (B) With immediate effect

Reduction, with immediate effect, of the issued share capital by eight thousand five hundred thirty two point nine six six six Euro (EUR8,532.9666) through the cancellation of eighty five million three hundred twenty nine thousand six hundred sixty six (85,329,666) shares (namely one thousand eight hundred ninety three (37,201,893) Preference Shares, twenty three million five hundred eighty four thousand nine hundred fifty one (23,584,951) Class A1 shares, twenty three million five hundred eighty four thousand nine hundred fifty one (23,584,951) Class A2 shares, thirty six thousand three hundred seventy six (36,376) Class B2 shares, thirty seven million two hundred and, two hundred ninety five thousand thirty nine (295,039) Class C1 shares, two hundred ninety five thousand forty (295,040) Class C2 shares, seventy three thousand seven hundred fifty eight (73,758) Class D1 shares, seventy three thousand seven hundred fifty nine (73,759) Class D2 shares and one hundred forty seven thousand five hundred twenty four (147,524) Class E shares) held in treasury by the Company, consequential amendment of article 6.1;

Item (C) With immediate effect,

Creation with immediate effect of a new class of shares of the Company, namely, Class LE of redeemable Shares, with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) per Class LE Share and with such rights and obligations as set forth in the amendment to the articles of incorporation of the Company set forth here-below:

- addition of the following provisions as a new article 6.12 (and renumbering of the subsequent articles and updating of cross references):

“ 6.12. The Class LE Shares.

(a) Description. The Class LE Shares are redeemable Shares carrying the economic rights as set out herein. All Class LE Shares shall be identical in all respects. All Class LE Shares shall share ratably in the Class LE Entitlement, which is allocated on an aggregate basis to such Class LE Shares. All Class LE Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class LE Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class LE Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class LE Shares are not convertible into any other shares.

(d) Redeemable Shares: Class LE Shares are redeemable Shares of the Company.

In case of redemption of a Class LE Share, such LE Share redeemed is entitled to the Class LE Redemption Price.

The Class LE Shares are redeemable by the Company pursuant to the terms of the present Articles at any time. The Company may at the entire discretion of the Manager redeem some or all of the Class LE Shares at any time from any holder thereof without having to redeem such Class LE Shares in proportion from each holder of Class LE Shares.

For the redemption of Class LE Shares, the Company shall serve a notice (a “Class LE Redemption Notice”) upon the relevant holder (as per the register of shareholders) of the Class LE Shares to be redeemed, specifying the number of Class LE Shares to be redeemed and the Class LE Redemption Price to be paid for such Class LE Shares determined pursuant to the Articles.

On the date specified in the Class LE Redemption Notice for redemption of the Class LE Shares (the “Class LE Redemption Date”), the Class LE Shares which are redeemed shall cease to exist and due inscription thereof shall be made in the register of shareholders. Any holder of such redeemed Class LE Shares shall cease to be the owner(s) of such Class LE Shares referred to in the relevant Class LE Redemption Notice and shall cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Class LE Shares so redeemed as from the Class LE Redemption Date specified in the Class LE Redemption Notice referred to above (other than to receive the relevant Class LE Redemption Price).

Payment of the Class LE Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder (s) of Class LE Shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of Class LE Shares concerned does not indicate a bank account to which the Class LE Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount to an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address

of such holder(s) of such Class LE Shares appearing in the register of shareholders or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the relevant holder(s) of Class LE Shares concerned. “

- amendment of paragraph (e) of (previously) article 6.14 to read as follows:

“(e) after the Investors have received Aggregate Distributions in an amount equal to the Tranche II Return, the holders of the Tranche III Shares and of the Class LE Shares shall be entitled to receive all Distributions made by the Company *pari passu* whereby the holders of the Class LE Shares receive (in the aggregate) the Class LE Entitlement and the balance of any such Distributions shall be made to the holders of the Tranche III Shares *pro rata* based on the number of Tranche III Shares held by each such holder.”

- amendment of (previously) article 6.19 by adding the following definitions:

““Class LE Shareholders” means the holders of Class LE Shares of the Company.

“Class LE Shares” means the Class LE Shares of the Company with such rights and obligations as set forth herein (if any).

“Class LE Entitlement” means 1% of the aggregate nominal value of the Class LE Shares in issue and outstanding.

“Class LE Entitlement Per LE Share” means the Class LE Entitlement divided by the number of all Class LE Shares in issue and outstanding.

“Class LE Redemption Price” means per Class LE Share an amount equal to the nominal value of such Class LE Share increased by the Class LE Entitlement Per LE Share.

“ Item (D) With immediate effect,

Increase with immediate effect of the issued share capital of the Company by two thousand three hundred sixty five Euro point four seven three four Euro (EUR 2,365.4734) by the issue of twenty three million six hundred fifty four thousand seven hundred thirty four (23,654,734) Class LE Shares for a total issue price of two thousand three hundred sixty five Euro and forty eight cents (EUR 2,365.48) payable in cash by Securholds SPRL (the “Subscriber”), suppression of any preemption rights of other shareholders (if any) in relation to such issue, subscription by the Subscriber to the Class LE Shares and payment of the subscription price in cash; consequential amendment of article 6.1;

Item (E) Conditional Condition 1

Creation, conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), of a new class of shares of the Company, namely, Class SWE, with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) per Class SWE Share and with such rights and obligations as set forth in the Restated Articles (as defined below);

Item (F) Conditional Condition 1

Conditional upon the satisfaction of the Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of the Condition 1 (prior to the Drop Date), reclassification and conversion of a total of

- one billion six hundred eighty three million seven hundred and one thousand eight hundred thirteen (1,683,701,813) Preference Shares,

- fourteen billion eight hundred thirty six million six hundred seventy four thousand six hundred eleven (14,836,674,611) Class A1 Shares,

- fourteen billion eight hundred thirty six million six hundred seventy four thousand six hundred eleven (14,836,674,611) Class A2 Shares,

- one million four hundred fifty one thousand eighty one (1,451,081) Class D1 Shares,

- one million four hundred fifty one thousand and seventy four (1,451,074) Class D2 Shares, and

- two million eight hundred eighty nine thousand nine hundred fifty three (2,889,953) Class E Shares

(then) held by Securholds SPRL or by Shield Luxco 2 S.à.r.l. into forty six million six hundred and five thousand nine hundred twelve (46,605,912) Class B1 Shares, forty six million six hundred and five thousand nine hundred eleven (46,605,911) Class B2 Shares, six million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety four (6,666,994) Class C1 Shares, six million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety three (6,666,993) Class C2 Shares, two hundred twelve million eight hundred ninety two thousand six hundred and one (212,892,601) Class LE Shares and ten million (10,000,000) Class SWE Shares to be held as set forth below, related issue of shares in the relevant classes and reduction of the issued share capital by three million one hundred three thousand three hundred fifty seven point four seven three two Euro (EUR 3,103,357.4732) and allocation of the reduction amount to the share premium, consequential amendment of article 6.1 of the articles as set forth in the Restated Articles:

As a result Shield Luxco 2 S.à.r.l. shall hold (in lieu of the shares set forth above held by it) forty six million five hundred twenty thousand one hundred seventy seven (46,520,177) Class B1 Shares; forty six million five hundred twenty thousand one hundred seventy six (46,520,176) Class B2 Shares; six million six hundred fifty four thousand seven hundred and thirty (6,654,730) Class C1 Shares; six million six hundred fifty four thousand seven hundred and twenty nine (6,654,729) Class C2 Shares; two hundred twelve million eight hundred ninety two thousand six hundred and one (212,892,601) Class LE Shares and ten million (10,000,000) Class SWE Shares; and Securholds SRPL shall hold (in lieu of the shares set forth above held by it) eighty five thousand seven hundred thirty five (85,735) Class B1 Shares; eighty five thousand seven

hundred thirty five (85,735) Class B2 Shares; twelve thousand two hundred sixty four (12,264) Class C1 Shares; twelve thousand two hundred sixty four (12,264) Class C2 Shares.

As a result the issued share capital is set at forty four thousand six hundred twenty five point one nine five seven Euro (EUR 44,625.1957) represented by four hundred forty six million two hundred fifty one thousand nine hundred fifty seven (446,251,957) shares (namely eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B1 Shares; eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B2 Shares; twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty five (12,495,685) Class C1 Shares; twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty three (12,495,683) Class C2 Shares; two hundred thirty six million five hundred forty seven thousand three hundred thirty five (236,547,335) Class LE Shares, ten million (10,000,000) Class SWE Shares; and ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares.

Item (G) Conditional Condition 1

Amendment, conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), of the existing authorised share capital and creation of a new authorised share capital of the Company consisting of fifty million Euros (EUR 50,000,000) (including the issued share capital) represented by five hundred billion (500,000,000,000) Shares of either Class (namely Class B1, B2, C1, C2, LE and SWE) each with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) without any specific ratio having to be respected or complied with; suppression and waiver of, and authorisation to the Manager (and any delegate thereof) of the Company to suppress, limit or waive, any preferential or pre-emptive subscription rights of shareholders and related procedures provided for by Luxembourg law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares of any Class (or any rights or securities giving right to shares in any way) within the authorised (unissued) share capital; authorisation to the Manager (and any delegate thereof) to issue shares of either Class or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price and the subscribers, determined by the Manager (or any delegate thereof) which may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares of whichever Class without having to respect any specific ratio within the authorised share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present resolution in the Mémorial; acknowledgment of the report by the Manager pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights; consequential amendment of article 6 as set forth in the Restated Articles as defined below

Item (H) Conditional Condition 1

Conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), authorisation of the Company to acquire and hold as treasury shares, up to 25% of its issued share capital (after resolution on Item (F)) and in case of an acquisition for value for an acquisition price no lower than nil Euro (EUR0.00) per share and no higher than two hundred fifty thousand Euro (EUR250,000); such authorisation to be valid for a period of five years;

Item (I) Conditional Condition 1

Conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in their entirety (the “Restated Articles”) substantially in the form attached to the proxies for the general meeting, whereby the object of the Company (article 4) is amended to read as follows:

“ Art. 4. Purpose.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the private or public issue of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity or person as the Company may deem fit (including up-stream or cross stream),

take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company's object is also extended to the supply of services to the Group Companies, including in particular the supply of assistance and advice in marketing, commercial and technical matters, operational issues, recruitment, management, as well as financial and accounting matters.”

All of the above having been approved and confirmed by the general meeting, the following resolutions have been unanimously passed as a sole resolution by the general meeting:

Sole resolution

The meeting resolved (Item (A)) with immediate effect (i) that the resolutions on Item (A) to Item (D) will be of immediate effect, (ii) that the resolutions on Item (E) to Item (I) are conditional upon and will come into effect at the occurrence of Condition 1 (as defined below) provided that if Condition 1 is not fulfilled by 30th December 2015 (the “Drop Date”), the resolutions on Item (E) to Item (I) shall become null and void and (iii) to delegate power to and to instruct Dream GP S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company (the “Manager”) and its delegates with full power of substitution to acknowledge the satisfaction of Condition 1 and the effectiveness of the resolutions on Item (E) to Item (I) and have such effectiveness recorded by notarial deed and in particular that Condition 1 occurred, the effectiveness of the relevant resolutions, to implement such resolutions, including without limitation the cancellation of shares and related capital reduction, of the Restated Articles (as defined below), the reclassification of shares; and generally to take any steps and actions in relation thereto as deemed fit or appropriate.

The meeting resolved that “Condition 1” has occurred and is satisfied when Shield Luxco 2 S.à r.l. holds at least 95% of the issued share capital of the Company as evidenced in the register of shares of the Company.

The meeting resolved (Item (B)) to reduce, with immediate effect, the issued share capital by eight thousand five hundred thirty two point nine six six six Euro (EUR8,532.9666) through the cancellation of eighty five million three hundred twenty nine thousand six hundred sixty six (85,329,666) shares (namely one thousand eight hundred ninety three (37,201,893) Preference Shares, twenty three million five hundred eighty four thousand nine hundred fifty one (23,584,951) Class A1 shares, twenty three million five hundred eighty four thousand nine hundred fifty one (23,584,951) Class A2 shares, thirty six thousand three hundred seventy five (36,375) Class B1 shares, thirty six thousand three hundred seventy six (36 376) Class B2 shares, thirty seven million two hundred and, two hundred ninety five thousand thirty nine (295,039) Class C1 shares, two hundred ninety five thousand forty (295,040) Class C2 shares, seventy three thousand seven hundred fifty eight (73,758) Class D1 shares, seventy three thousand seven hundred fifty nine (73 759) Class D2 shares and one hundred forty seven thousand five hundred twenty four (147,524) Class E shares) held in treasury by the Company and to consequentially amend Article 6.1.

The meeting resolved (Item (C)) to create with immediate effect a new class of shares of the Company, namely, Class LE of redeemable Shares, with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) per Class LE Share and with such rights and obligations as set forth in the amendment to the articles of incorporation of the Company hereafter. The meeting resolved to amend the articles of incorporation as set forth in the agenda.

The meeting resolved (Item (D)) to increase with immediate effect the issued share capital of the Company by two thousand three hundred sixty five Euro point four seven three four Euro (EUR 2,365.4734) by the issue of twenty three million six hundred fifty four thousand seven hundred thirty four (23,654,734) Class LE Shares for a total issue price of two thousand three hundred sixty five Euro and forty eight cents (EUR 2,365.48) to Securholds SPRL (the “Subscriber”) and to suppress any pre-emption rights of other shareholders (if any) in relation to such issue.

Thereupon the Subscriber, represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy to be registered herewith, confirmed its subscription to the Class LE Shares and the payment of the subscription price in cash.

Evidence of the payment in cash of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to consequentially amend Article 6.1.

The meeting resolved (Item (E)) conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), to create a new class of shares of the Company, namely, Class SWE, with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) per Class SWE Share and with such rights and obligations as set forth in the Restated Articles (as defined below).

The meeting resolved (Item (F)) conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), to reclassify and convert a total of

- one billion six hundred eighty three million seven hundred and one thousand eight hundred thirteen (1,683,701,813) Preference Shares,
- fourteen billion eight hundred thirty six million six hundred seventy four thousand six hundred eleven (14,836,674,611) Class A1 Shares,
- fourteen billion eight hundred thirty six million six hundred seventy four thousand six hundred eleven (14,836,674,611) Class A2 Shares,

- one million four hundred fifty one thousand eighty one (1,451,081) Class D1 Shares,
- one million four hundred fifty one thousand and seventy four (1,451,074) Class D2 Shares, and
- two million eight hundred eighty nine thousand nine hundred fifty three (2,889,953) Class E Shares

(then) held by Securholds SPRL or by Shield Luxco 2 S.à.r.l. into forty six million six hundred and five thousand nine hundred twelve (46,605,912) Class B1 Shares, forty six million six hundred and five thousand nine hundred eleven (46,605,911) Class B2 Shares, six million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety four (6,666,994) Class C1 Shares, six million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety three (6,666,993) Class C2 Shares, two hundred twelve million eight hundred ninety two thousand six hundred and one (212,892,601) Class LE Shares and ten million (10,000,000) Class SWE Shares to be held as set forth below, and to issue the shares in the relevant classes while reducing the issued share capital by three million one hundred three thousand three hundred fifty seven point four seven three two Euro (EUR 3,103,357.4732) and allocating the reduction amount to the share premium. The meeting resolved to consequentially amend Article 6.1 of the articles as set forth in the Restated Articles.

As a result Shield Luxco 2 S.à.r.l. shall hold (in lieu of the shares set forth above held by it) forty six million five hundred twenty thousand one hundred seventy seven (46,520,177) Class B1 Shares; forty six million five hundred twenty thousand one hundred seventy six (46,520,176) Class B2 Shares; six million six hundred fifty four thousand seven hundred and thirty (6,654,730) Class C1 Shares; six million six hundred fifty four thousand seven hundred and twenty nine (6,654,729) Class C2 Shares; two hundred twelve million eight hundred ninety two thousand six hundred and one (212,892,601) Class LE Shares and ten million (10,000,000) Class SWE Shares; and Securholds SRPL shall hold (in lieu of the shares set forth above held by it) eighty five thousand seven hundred thirty five (85,735) Class B1 Shares; eighty five thousand seven hundred thirty five (85,735) Class B2 Shares; twelve thousand two hundred sixty four (12,264) Class C1 Shares; twelve thousand two hundred sixty four (12,264) Class C2 Shares.

As a result the issued share capital is set at forty four thousand six hundred twenty five point one nine five seven Euro (EUR 44,625.1957) represented by four hundred forty six million two hundred fifty one thousand nine hundred fifty seven (446,251,957) shares (namely eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B1 Shares; eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B2 Shares; twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty five (12,495,685) Class C1 Shares; twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty three (12,495,683) Class C2 Shares; two hundred thirty six million five hundred forty seven thousand three hundred thirty five (236,547,335) Class LE Shares; ten million (10,000,000) Class SWE Shares and ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares.

The meeting resolved (Item (G)) conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), to amend the existing authorised share capital and create a new authorised share capital of the Company consisting of fifty million Euros (EUR 50,000,000) (including the issued share capital) represented by five hundred billion (500,000,000,000) Shares of either Class (namely Class B1, B2, C1, C2, LE and SWE) each with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) without any specific ratio having to be respected or complied with; to suppress and waive, and to authorise the Manager (and any delegate thereof) of the Company to suppress, limit or waive, any preferential or pre-emptive subscription rights of shareholders and related procedures provided for by Luxembourg law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares of any Class (or any rights or securities giving right to shares in any way) within the authorised (unissued) share capital; to authorise the Manager (and any delegate thereof) to issue shares of either Class or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price and the subscribers, determined by the Manager (or any delegate thereof) which may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares of whichever Class without having to respect any specific ratio within the authorised share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present resolution in the Mémorial. The meeting acknowledged the report by the Manager pursuant to Article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights dated 21st October 2015 (a copy of which shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The meeting resolved to consequentially amend Article 6 as set forth in the Restated Articles.

The meeting resolved (Item (H)) conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), to authorise the Company to acquire and hold as treasury shares, up to 25% of its issued share capital and in case of an acquisition for value for an acquisition price no lower than nil Euro (EUR0.00) per share and no higher than two hundred fifty thousand Euro (EUR250,000); such authorisation to be valid for a period of five years.

The meeting resolved (Item (I)) conditional upon the satisfaction of Condition 1 and to take effect only upon satisfaction of Condition 1 (prior to the Drop Date), to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety (the “Restated Articles”) as set forth below, whereby the object of the Company (Article 4) is amended to read as follows:

“ **Art. 4. Purpose.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the private or public issue of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity or person as the Company may deem fit (including up-stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company's object is also extended to the supply of services to the Group Companies, including in particular the supply of assistance and advice in marketing, commercial and technical matters, operational issues, recruitment, management, as well as financial and accounting matters.”

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

In case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

Art. 1. Establishment, Denomination. There exists among the shareholders and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Dream Luxco S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Manager.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Manager should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the private or public issue of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity or person as the Company may deem fit (including up-stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company's object is also extended to the supply of services to the Group Companies, including in particular the supply of assistance and advice in marketing, commercial and technical matters, operational issues, recruitment, management, as well as financial and accounting matters.

Art. 5. Shareholders Liability. The Lux Sàrl is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Lux Sàrl), being the holder (s) of Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 Share Capital.

6.1.1 Issued Share Capital

The issued capital of the Company is set at forty four thousand six hundred twenty five point one nine five seven Euro (EUR 44,625.1957) represented by four hundred forty six million two hundred fifty one thousand nine hundred fifty seven (446,251,957) fully paid up shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, divided as follows:

- eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B1 Shares;
- eighty seven million three hundred fifty one thousand six hundred twenty eight (87,351,628) Class B2 Shares;
- twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty five (12,495,685) Class C1 Shares;
- twelve million four hundred ninety five thousand six hundred eighty three (12,495,683) Class C2 Shares;
- two hundred thirty six million five hundred forty seven thousand three hundred thirty five (236,547,335) Class LE Shares;
- ten million (10,000,000) Class SWE Shares; and
- ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each.

6.1.2 Authorised Share Capital

6.1.2.1 The authorised Share capital (including the issued share capital) of the Company is set at fifty million Euro (EUR50,000,000) to be represented by five hundred billion (500,000,000,000) Shares of either Class (namely Class B1, B2, C1, C2, LE and SWE), each with a nominal value of one hundredth of one Euro cent (EUR0.0001) without any specific ratio having to be respected or complied with.

6.1.2.2 The authorised Share capital (and any authorisation granted to the Board in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the minutes of the General Meeting held on 16th October 2015 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

6.1.2.3 The Manager may from time to time issue Shares of such Class(es) (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Shares of any Class) as it determines within the limits of the authorised (unissued) Share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price(s) and the subscriber(s), as the Manager may in its discretion resolve and the General Meeting has waived and has authorised the Board to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of shareholders and related procedures provided for by law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares of any Class (or any rights or securities giving right to Shares in any way) within the authorised (unissued) Share capital. A capital increase within the limits of the authorised Share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles of Incorporation amended at the request of the Manager. Subject to the terms of these Articles, the Manager may issue Shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Shares) of whichever Class without having to respect any specific ratio.

6.2 The Class B 1 Shares.

(a) Description. All Class B 1 Shares shall be identical in all respects. All Class B 1 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B 1 Shares. All Class B 1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B 1 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B 1 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B 1 Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.3 The Class B 2 Shares.

(a) Description. All Class B 2 Shares shall be identical in all respects. All Class B 2 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B 2 Shares. All Class B 2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B 2 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B 2 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B 2 Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.4 The Class C 1 Shares.

(a) Description. All Class C 1 Shares shall be identical in all respects. All Class C 1 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C 1 Shares. All Class C 1 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C 1 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Class C 1 Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class C 1 Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.5 The Class C 2 Shares.

(a) Description. All Class C 2 Shares shall be identical in all respects. All Class C 2 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C 2 Shares. All Class C 2 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C 2 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Class C 2 Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class C 2 Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.6 The Class LE Shares.

(a) Description. The Class LE Shares are redeemable Shares carrying the economic rights as set out herein. All Class LE Shares shall be identical in all respects. All Class LE Shares shall share ratably in the Class LE Entitlement, which is allocated on an aggregate basis to such Class LE Shares. All Class LE Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class LE Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class LE Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class LE Shares are not convertible into any other shares.

(d) Redeemable Shares: Class LE Shares are redeemable Shares of the Company.

In case of redemption of a Class LE Share, such LE Share redeemed is entitled to the Class LE Redemption Price.

The Class LE Shares are redeemable by the Company pursuant to the terms of the present Articles at any time. The Company may at the entire discretion of the Manager redeem some or all of the Class LE Shares at any time from any holder thereof without having to redeem such Class LE Shares in proportion from each holder of Class LE Shares.

For the redemption of Class LE Shares, the Company shall serve a notice (a "Class LE Redemption Notice") upon the relevant holder (as per the register of shareholders) of the Class LE Shares to be redeemed, specifying the number of Class LE Shares to be redeemed and the Class LE Redemption Price to be paid for such Class LE Shares determined pursuant to the Articles.

On the date specified in the Class LE Redemption Notice for redemption of the Class LE Shares (the "Class LE Redemption Date"), the Class LE Shares which are redeemed shall cease to exist and due inscription thereof shall be made in the register of shareholders. Any holder of such redeemed Class LE Shares shall cease to be the owner(s) of such Class LE Shares referred to in the relevant Class LE Redemption Notice and shall cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Class LE Shares so redeemed as from the Class LE Redemption Date specified in the Class LE Redemption Notice referred to above (other than to receive the relevant Class LE Redemption Price).

Payment of the Class LE Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder (s) of Class LE Shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of Class LE Shares concerned does not indicate a bank account to which the Class LE Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount to an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of such Class LE Shares appearing in the register of shareholders or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the relevant holder(s) of Class LE Shares concerned.

6.7 The Class SWE Shares.

(a) Description. All Class SWE Shares shall be identical in all respects. All Class SWE Shares shall share ratably in the Class SWE Entitlement, which is allocated on an aggregate basis to such Class SWE Shares. All Class SWE Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Lux Sàrl so directs, be retired with the effect that the issued number of Class SWE Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Class SWE Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class SWE Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.8 The Lux Sàrl Share(s).

(a) Description. All Lux Sàrl Share(s) shall be identical in all respects. All Lux Sàrl Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Lux Sàrl Share(s).

(b) Voting Rights. Each Lux Sàrl Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Lux Sàrl Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

(d) Convertibility. The Lux Sàrl Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.9 Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Lux Sàrl or the general meeting upon proposal by Lux Sàrl (whether by interim dividend, dividend, redemption or otherwise), the shareholders of the Company will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Lux Sàrl out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, subject to the retention of, or payment to third parties of, such funds as it deems necessary with respect to the reasonable business needs of the Company which shall include, without limitation, the payment or the making of provision for the payment when due of the Company's obligations, including, without limitation, the payment of any management or administrative fees and expenses or any other obligations. All Distributions with respect to the Shares shall be made when and as declared by the Lux Sàrl to the Securityholders in the following manner:

First, Class SWE Shares

The Class SWE Shares shall receive (in the aggregate) the Class SWE Entitlement and each Class SWE Share, its Class SWE Entitlement Per SWE Share therein.

Then,

(a) prior to such time as the holders of the Senior Securities have collectively received Aggregate Distributions in an aggregate value equal to the Senior Amount in respect of the Senior Securities, all Distributions shall be distributed to the holders of the Senior Securities pro rata based on the value of Senior Securities held by each such holder;

(b) after the holders of the Senior Securities have collectively received Aggregate Distributions in an amount equal to the Senior Amount in respect of the Senior Securities, but prior to such time as the Class A Shareholders have collectively received Aggregate Distributions in respect of the Class A Shares equal to the A Share Amount, all Distributions shall be distributed to the holders of the Class A Shares pro rata based on the number of Class A Shares held by each such holder;

(c) after the holders of the Class A Shares have collectively received Aggregate Distributions in respect of the Class A Shares in an amount equal to the A Share Amount, but prior to such time as the Investors have received Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return in respect of any Securities held thereby, the holders of the Tranche I Shares shall be entitled to receive all Distributions made by the Company *pari passu* and such Distributions shall be made to such Securityholders pro rata based on the number of Tranche I Shares held thereby;

(d) after the Investors have received Aggregate Distributions in an amount equal to the Tranche I Return, but prior to such time as the Investors have received Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return in respect of any Securities held thereby, the holders of the Tranche II Shares shall be entitled to receive all Distributions made by the Company *pari passu* and such Distributions shall be made to such Securityholders pro rata based on the number of Tranche II Shares held by each such holder; and

(e) after the Investors have received Aggregate Distributions in an amount equal to the Tranche II Return, the holders of the Tranche III Shares and of the Class LE Shares shall be entitled to receive all Distributions made by the Company *pari passu* whereby the holders of the Class LE Shares receive (in the aggregate) the Class LE Entitlement and the balance of any such Distributions shall be made to the holders of the Tranche III Shares pro rata based on the number of Tranche III Shares held by each such holder.

6.10 Interim Distributions.

Except as otherwise agreed pursuant to any Securityholders Arrangement, any Distributions made by the Company to any Executive Securityholder in respect of any Shares shall be subject to the terms of this Article 6.10:

(a) The portion of any Distributions to be made to an Executive Securityholder pursuant to Article 6.9 in respect of his or her Accreted Securities shall be paid from time to time as and when such Distributions are declared by the Lux Sàrl.

(b) The portion of any Distributions to be made to an Executive Securityholder pursuant to Article 6.9 in respect of his or her Non-Accreted Securities shall not be paid at such time and instead shall be recorded as a liability of the Company payable to such Executive Securityholder. Cash in respect of such liability shall be segregated into a reserve account owed to the same holder otherwise entitled to receive such distribution (each a "Non-Accreted Distribution Amount") and the only recourse such holder shall have in respect of the Non-Accreted Distribution Amount shall be against the reserve account.

(c) The Non-Accreted Distribution Amount attributable to each Executive shall become due and payable annually by the Company on the Executive's Relevant Anniversary (and shall be paid as soon as reasonably practicable thereafter) until such time as the Accretion Percentage equals 100% and the Company's associated liability shall be reduced accordingly. In the event that (i) the Executive is no longer employed or engaged by the Company or any of its Subsidiaries or (ii) neither the Executive's Executive Securityholder who subscribed for or purchased the Shares on behalf of the Executive nor any of such Executive's Permitted Transferees, as applicable, holds Shares, then in each case, unless the Lux Sàrl in its sole discretion decides otherwise, the remaining Non-Accreted Distribution Amount attributable to such Executive's Non-Accreted Securities shall immediately be re-allocated to the Company and the associated liability of the Company shall be extinguished accordingly. All amounts withheld pursuant to this Article 6.10 shall be treated as amounts distributed to such Executive Securityholder for all purposes under these Articles.

(d) Any Securities acquired, or otherwise held by, the Company shall be disregarded for purposes of Articles 6.9 and 6.10 (including, without limitation, for purposes of all allocations of Distributions and interim distributions) until such time as such Securities are held by any other Securityholder (if ever).

6.11 Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.9 above, provided that: (i) any Non-Accreted Distribution Amounts held by the Company and attributable to any Executive and which is capable of becoming payable to the relevant Executive shall become due and payable to the relevant Executive immediately prior to the distribution of the residual assets; and (ii) Non-Accreted Distribution Amounts that have become part of the assets of the Company in accordance with Article 6.9 shall, for the avoidance of doubt, be applied first in discharging the debts and liabilities of the Company and shall then form part of the residual assets of the Company to be distributed in the manner set forth in Article 6.9. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.11, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.12 Amendment of the subscribed and of the authorized capital.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.13 Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Arrangement" means, any shareholder or like agreement as may from time to time exist between shareholders of the Company (which must in such case always include Shield and/or the Institutional Investor).

"A Share Amount" means, with respect to the holders of the Class A Shares, as of any date of determination, an amount equal to the aggregate Original Cost of all Class A Shares (excluding any Class A Shares that have been redeemed other than in connection with a Distribution) plus all accrued but unpaid A Share Yield thereon as of such date.

"A Share Yield" means, with respect to each Class A Share for each annual period from the Date of Purchase of such Class A Share, the aggregate of an amount accruing each day during such annual period (on the basis of actual number of days elapsed and a year of three hundred sixty-five (365) days) («Accrual Period») at an annual rate equal to twelve percent (12%) of the sum of: (i) the Original Cost of such Class A Share, plus (ii) any unpaid A Share Yield for all previous Accrual Periods.

"Accreted Securities" means, in relation to the Executive's Performance Securities, the product of (i) the number of such Executive's Performance Securities and (ii) the Accretion Percentage.

"Accretion Percentage" means in relation to the valuation of an Executive's Performance Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of Closing (the "Relevant Anniversary"):

Relevant Anniversary:	Performance Securities Accretion Percentage:
Before 1 st anniversary	Zero percent (0%)
On or after 1 st anniversary	Twenty percent (20%)
On or after 2 nd anniversary	Forty percent (40%)
On or after 3 rd anniversary	Sixty percent (60%)
On or after 4 th anniversary	Eighty percent (80%)
On or after 5 th anniversary	One hundred percent (100%)

provided that (i) if the Accretion Percentage in relation to the Performance Securities is less than 50% upon the occurrence of a Sale of a Company on any given date, then, so long as the Executive is employed by a member of the group of companies to which the Company belongs as of, the date on which such Sale of the Company occurs, the Accretion Percentage shall be increased to fifty percent (50%) and (ii) in relation to an Executive's Performance Securities with respect a Preferred

Leaver, the Accretion Percentage shall be one hundred percent (100%). For the avoidance of doubt, the Accretion Percentage applicable to the Executive's Performance Securities shall cease to accrete as of the Executive's Termination Date.

"Affiliate" or "Affiliates" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a twenty percent (20%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a twenty percent (20%) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a Party or its Affiliates shall be deemed to be an Affiliate of such Party.

"Aggregate Distributions" means, with respect to the Investors, at any time, the aggregate amount of proceeds that the Investors have received with respect to the Investor Securities (excluding, for the avoidance of doubt, any proceeds received by the Investors with respect to Securities purchased by the Investors from an Executive pursuant to the terms of the applicable Arrangement (if any)).

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday or legal holiday) on which banks in: London, England and Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg are open for normal commercial business.

"Call Option Price" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Call Option Securities" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Class A Shareholders" means the holders of Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholders" means the holders of Class B Shares of the Company.

"Class C Shareholders" means the holders of Class C Shares of the Company.

"Class D Shareholders" means the holders of Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholders" means the holders of Class E Shares of the Company.

"Class LE Shareholders" means the holders of Class LE Shares of the Company.

"Class SWE Shareholders" means the holders of Class SWE Shares of the Company.

"Class A Shares" means the Class A1 Shares and Class A2 Shares of the Company (if any).

"Class B Shares" means the Class B1 Shares and Class B2 Shares of the Company (if any).

"Class C Shares" means the Class C1 Shares and Class C2 Shares of the Company (if any).

"Class D Shares" means the Class D1 Shares and Class D2 Shares of the Company (if any).

"Class E Shares" means the Class E1 Shares of the Company (if any).

"Class LE Shares" means the Class LE Shares of the Company with such rights and obligations as set forth herein (if any).

"Class SWE Shares" means the Class SWE Shares of the Company with such rights and obligations as set forth herein (if any).

"Class LE Entitlement" means 1% of the aggregate nominal value of the Class LE Shares in issue and outstanding.

"Class LE Entitlement Per LE Share" means the Class LE Entitlement divided by the number of all Class LE Shares in issue and outstanding.

"Class LE Redemption Price" means per Class LE Share an amount equal to the nominal value of such Class LE Share increased by the Class LE Entitlement Per LE Share.

"Class SWE Entitlement" means an amount up to an amount equal to:

$$(A/B) \times 10\% \times (C - D)$$

where:

A is the total number of Shield Class B Shares in issue at the relevant time;

B is the total number of Shield Class B Shares and the Shield Reserve Class B Shares;

C is the FMV Valuation of all of the equity securities (including any preference shares, preferred equity certificates or loan notes) in the issued capital of the Company at the relevant time, as determined by the board of managers of Shield acting in good faith; and

D is the product of: (i) a 12% compound annual return (accruing daily and calculated on the basis of the number of days elapsed and a 365 day year) from the Restatement Date to the relevant time; applied to (ii) the FMV Valuation of all of the equity securities (including any preference shares, preferred equity certificates or loan notes) in the issued capital of the Company on the Restatement Date, less EUR 3,000,000.

"Class SWE Entitlement Per SWE Share" means the Class SWE Entitlement divided by the number of all Class SWE Shares in issue and outstanding.

"Constructive Dismissal" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Control" shall mean in respect of a Person, the power directly or indirectly to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively,

whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"Date of Purchase" with respect to any Security, means the date of subscription for, purchase of and/or conversion into such Security.

"Distribution" means a distribution or dividend made by the Company to a Securityholder with respect to any Shares, whether in cash, property or securities of the Company and whether by liquidating distribution or otherwise; provided that none of the following shall be deemed a Distribution for the purposes of these Articles: (a) any such distribution in connection with a recapitalization or exchange of securities of the Company; (b) any such distribution in connection with an ownership interest split or dividend; (c) any Non-Accreted Distribution Amount which is released back to the Company; and (d) any redemption or repurchase by the Company or its Subsidiaries of any Shares held by (or on behalf) of an Executive or former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries.

"Executive" means at any time, any natural Person employed by or authentically acting as an officer of Shield, the Company or any of its/their Subsidiaries at such time.

"Executive Securities" means any Securities of the Company held by a Person other than the Company, the Institutional Investor, or transferees in a Public Sale or under Article 9 or Article 10 or pursuant to a Sale of the Company;

"Executive Securityholder" means any holder of Securities of the Company other than the Company, the Institutional Investor, or transferees in a Public Sale or under Article 9 or Article 10 or pursuant to a Sale.

"FMV Valuation" shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement.

"Institutional Investor" means Shield Luxco I S.à.r.l. and, in the case of any assignment or transfer of any interest in Shield directly from the Institutional Investor, any such assignee or transferee shall also be an Institutional Investor (unless otherwise indicated in the relevant deed of adherence or determined by the transferring Institutional Investor) and references to "the Institutional Investor" shall be deemed to be amended accordingly.

"Investor" means each of Shield, L.P., Shield (Parallel), L.P., Shield (Executives), L.P. and Shield (Parallel-A), L.P. or their respective Affiliates and any assignee or transferee of any interest in the Company directly from any of them and "Investors" means more than one of them.

"Investor Sale Notice" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Investor Securities" means (i) any Equity Securities held by the Institutional Investor, and (ii) any Securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in (i) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent Transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Investor Securities in the hands of any subsequent or future holder, including any Equity Syndicatee.

"Lux Sàrl Share(s)" means the Lux Sàrl share(s) from time to time issued by the Company.

"Non-Accreted Distribution Amounts" shall have the meaning set forth in any applicable Arrangement.

"Non-Accreted Percentage" means, in relation to any Executive's Performance Securities as of any date of determination, the difference of (i) 100, minus (ii) such Executive's Accretion Percentage as of such date.

"Non-Accreted Securities" means, in relation to any Executive's Performance Securities, the product of (i) the number of such Executive's Performance Securities, multiplied by (ii) such Executive's Non-Accreted Percentage.

"Original Cost" means, with respect to any Security or Securities, the aggregate subscription price (including, for the avoidance of doubt, any allocation to the share capital and / or to share premium and / or any other reserve account) paid to the Company by the subscriber therefore at the time of issuance of such Security or Securities by the Company.

"PECs" means the Series 1 PECs and, if applicable, any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time (if any).

"PEC Amount" means, with respect to the holders of the PECs (if any), as of any date of determination, an amount equal to the aggregate Original Cost of all PECs plus all accrued but unpaid PEC Yield thereon as of such date.

"PEC Yield" means, with respect to each PEC for each annual period of such PEC, the aggregate of an amount accruing each day during such annual period (on the basis of actual number of days elapsed and a year of three hundred sixty-five (365) days) («Accrual Period») at an annual rate equal to twelve percent (12%) of the sum of: (i) the Original Cost of such PEC, plus (ii) any unpaid PEC Yield for all previous Accrual Periods.

"Performance Securities" means with respect to any Executive Securityholder or Executive, (i) the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares issued to or held by or for the benefit of (as applicable) such Executive Securityholder or Executive and (ii) any Securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clause (i) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof.

"Permanent Disability" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Permitted Transferee" shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Preference Share Amount" means, with respect to the holders of the Preference Shares, as of any date of determination, an amount equal to the aggregate Original Cost of all Preference Shares (excluding any Preference Shares that have been redeemed other than in connection with a Distribution) plus all accrued but unpaid Preference Share Yield thereon as of such date.

"Preference Share Yield" means, with respect to each Preference Share for each annual period from the Date of Purchase of such Preference Share, the aggregate of an amount accruing each day during such annual period (on the basis of actual number of days elapsed and a year of three hundred sixty-five (365) days) («Accrual Period») at an annual rate equal to twelve percent (12%) of the sum of: (i) the Original Cost of such Preference Share, plus (ii) any unpaid Preference Share Yield for all previous Accrual Periods.

"Preference Shares" means the Preference Shares of the Company (if any).

"Promissory Note" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"pro rata" as used herein, shall permit the separate treatment of odd lots and fractional shares and shall permit rounding to the nearest whole number.

"Public Sale" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Restatement Date" means the date on which the amendment and restatement of the Articles has taken effect (being on or about 21st October 2015).

"Sale" shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

"Securities" means any securities issued by the Company (or Shield as the case may be) and any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the securities referred to above, by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a capitalization or exchange, notwithstanding any subsequent Transfer or assignment to other holders thereof. For the avoidance of doubt, Securities shall include the Executive Securities and the Investor Securities.

"Securityholder" means, at any time, a holder of Securities at such time.

"Senior Amount" means, as of any date of determination, the sum of (i) the PEC Amount, plus (ii) the Preference Share Amount, in each case as of such date of determination.

"Senior Securities" means the PECs and the Preference Shares.

"Series 1 PECs" means the Series 1 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time (if any).

"Shares" means the duly authorized and issued shares of the Company.

"Shield" means Shield Luxco 2 S.à.r.l. (RCS Luxembourg B185671).

"Shield Class B Shares" means the shares of class B issued by Shield;

"Shield Reserve Class B Shares" means class B shares which may be issued by Shield up to an amount equal to 10% of the Shield Ordinary Shares in issue, provided that such percentage shall be increased as appropriate to account for any dilution effect in Shield arising as a result of persons other than Shield holding certain Shares in the Company (subject to the terms of the applicable Arrangement).

"Shield Ordinary Shares" means the ordinary shares of Shield and the Class B1, B2, C1, and C2 Shares of the Company.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or Controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of such Person's other Subsidiaries or a combination thereof. For the purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons Control such entity.

"Tranche I Return" means, as of any date of determination with respect to the Investors, an amount of Aggregate Distributions received by the Investors equal to the product of (i) two and one-half (2.5), multiplied by (ii) the aggregate Original Cost of the Investor Securities.

"Tranche I Shares" means the Class B Shares and the Class C Shares.

"Tranche II Return" means, as of any date of determination with respect to the Investors, an amount of Aggregate Distributions received by the Investors equal to the product of (i) three and one-half (3.5), multiplied by (ii) the aggregate Original Cost of the Investor Securities.

"Tranche II Shares" means the Class B Shares, Class C Shares and the Class D Shares.

"Tranche III Shares" means the Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and the Class E Shares.

“Transfer” means any sale, transfer, assignment, pledge, hypothecation or other disposal of, directly or indirectly, (whether with or without consideration and whether voluntarily or involuntarily or by operation of law) any interest in any securities and/or the grant of an option to acquire either or both of the legal and beneficial ownership in any securities.

“Transferring Securityholder” shall have the meaning set forth in the applicable Arrangement (if any).

Art. 7. Shares, Shareholders Register, and Share Transfers.

7.1 Shares

7.1.1 Shares of the Company are in registered form only.

7.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

7.1.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notification to the Company.

7.1.5 All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

7.1.6 Upon the written request of a shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager.

7.2 Other Securities

7.2.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 7.1) of the Company are in registered form only.

7.2.2 The provisions of Article 6.1 shall apply mutatis mutandis.

7.3 Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to the tenth anniversary of the Restatement Date, the shareholders of the Company (other than Shield) may not validly Transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Lux Sàrl or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to (i) any Transfer of Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Lux Sàrl, or (ii) any Transfer of Securities pursuant to any agreement entered into between the Company and the holder of the relevant Securities; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Shares Transferred pursuant to this Article 7.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer of Lux Sàrl Shares. The Lux Sàrl Shares held by the Lux Sàrl is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 8.

(e) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Art. 8. Right of First Offer.

8.1 Executive Securities shall be subject to the right of first offer of the Institutional Investors as set forth herein and in any applicable Arrangement.

8.2 Prior to any Executive Securityholder or Executive entering into any agreement for a Transfer of all or any portion of its or his interest in any Executive Securities (other than for the purposes of a Permitted Transfer) or pursuant to a Public Sale or pursuant to the provisions of Article 9 or Article 10 or as set forth in any applicable Arrangement), such Executive or Executive Securityholder (the “ROFO Offeror”) shall deliver written notice to each Institutional Investor of such ROFO Offeror's intention to effectuate a Transfer of the relevant interest (a “ROFO Notice”). The ROFO Notice shall specify the number of each class and type of Executive Securities that the ROFO Offeror intends to be subject to Transfer (the “ROFO Securities”) and invite the Institutional Investor (or its designee(s)) to each place an offer to purchase all or a portion of such ROFO Securities. The provisions of any applicable Arrangements on the right of first refusal of the Institutional Investors shall apply.

Art. 9. Tag Along Rights.

9.1 Any Transfer of Investor Securities by an Institutional Investor shall be subject to the tag along rights as set forth in any applicable Arrangement (the “Tag Along Right”). The provisions of any applicable Arrangement on the Tag Along Right shall apply.

Art. 10. Drag Along Rights.

10.1 The Institutional Investor shall have the right (the “Drag Along Right”) to require each Eligible Seller to participate in any Transfer (including a Sale) of Investor Securities in respect of which Eligible Sellers would be entitled to participate pursuant to the Tag Along Right under Article 9 in accordance with the terms of this Article 10 and any applicable Arrangement. The provisions of this Article 10 and the applicable Arrangement may be enforced in relation to any Securities acquired after the relevant Drag Notice is served pursuant to the exercise of a pre-existing option or other right to acquire shares (other than any Shares which are to be redeemed on or prior to the purchase).

10.2 Election to Drag: The Transferring Securityholder(s) may exercise the Drag Along Right by including in the relevant Investor Sale Notice a statement that the Eligible Sellers are required to transfer Securities pursuant to this Article 10 or any applicable Arrangement (any such Investor Sale Notice, a “Drag Notice”). Notwithstanding any other provision of the applicable Arrangement, during the period between service of a Drag Notice and the date of Transfer of the Securities being the subject of the Drag Notice to the proposed purchaser in accordance with this Article 10 and the provisions on the Drag Along Right in any applicable Arrangement, those Securities may not be transferred (other than under this Article 10 and the provisions on the Drag Along Right in any applicable Arrangement) without the consent of the Institutional Investor Majority.

10.3 The provisions of any applicable Arrangement on the Drag Along Right of the Institutional Investors shall apply.

Art. 11. Right to Purchase Certain Shares.

11.1 In the event that:

11.1.1 any Group Company shall deliver to an Executive a notice of termination of employment or a notice of termination of a consultancy agreement; or

11.1.2 the Executive shall deliver to the applicable Group Company a notice of termination of employment or a notice of termination of a consultancy agreement,

(any notice delivered pursuant to Articles 11.1.1 or 11.1.2 above being referred to hereafter as a “Termination Notice”); or

11.1.3 an Executive is otherwise no longer employed by, or party to any consulting agreement with, the Group for any reason,

(Articles 11.1.1, 11.1.2 and 11.1.3 above referred to hereafter as “Termination” and the date of such Executive's Termination shall be the last day of “Full-Time Work” (which shall mean the Executive's full time and attention to his duties under his employment or consultancy agreement with the Group) completed by the Executive in respect of his or her employment or consultancy with the Group (being referred to hereafter as the “Termination Date”), provided that if the Executive is placed (if permitted, pursuant to his or her employment agreement) on “garden leave” or similar “Termination Date” for this purpose shall mean the Executive's last day of Full-Time Work on the day immediately prior to the beginning of his garden leave period,

the Call Option Securities held by the Executive Securityholder on behalf of such Executive (or one or more of his or her Permitted Transferees), and any corresponding interest in securities in any Executive Securityholder, will be subject to purchase by the Company or, at Company's discretion, the Institutional Investor or such other Person(s) as the Institutional Investor may identify, pursuant to the terms and conditions set forth in Article 11 and the applicable Arrangement (the “Call Option”).

11.2 Preferred Leaver: If the Executive is no longer employed or engaged by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (i) such Executive's death or Permanent Disability, or (ii) the Company in its sole and absolute discretion elects to treat the Executive's termination as falling within the definition of Preferred Leaver (a “Preferred Leaver”), then on or after such Executive's Termination Date, the Company or its designee, as applicable, may purchase at the applicable Call Option Price some or all of the Call Option Securities held by the Executive Securityholder on behalf of such Executive or his or her Permitted Transferees, in each case in accordance with the procedures set forth below.

11.3 Good Leaver: If the Executive is no longer employed or engaged by the Company or any of its Subsidiaries and such Executive is neither a Preferred Leaver nor a Bad Leaver (a “Good Leaver”), then on or after such Executive's Termination Date, the Company or its designee, as applicable, may purchase at the applicable Call Option Price some or all of the Call Option Securities held by the Executive Securityholder on behalf of such Executive or his or her Permitted Transferees, in each case in accordance with the procedures set forth below.

11.4 Bad Leaver: If the Executive is no longer employed or engaged by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (i) the Executive's resignation for any reason (other than in circumstances subsequently finally determined to amount to Constructive Dismissal), or (ii) Termination with Cause (a “Bad Leaver”), then on or after such Executive's Termination Date, the Company or its designee, as applicable, may purchase at the applicable Call Option Price some or all of the Call Option Securities held by the Executive Securityholder on behalf of such Executive or his or her Permitted Transferees, in each case in accordance with the procedures set forth below.

11.5 Call Option Exercise Procedures: The Company or its designee, as applicable, may purchase and, except as otherwise provided below, the Executive Securityholder shall sell, all or any portion of the Call Option Securities held by the Executive Securityholder on behalf of such Executive and his Permitted Transferees, upon delivery by the Company of a written notice (the “Call Option Exercise Notice”) to the relevant Executive Securityholder within ninety (90) days after such Executive's Termination Date (the “Call Option Exercise Period”). For the avoidance of doubt, the Company may at any time during the Call Option Exercise Period assign its right to exercise the Call Option to the Institutional Investor or such other Person(s) as the Institutional Investor may identify. The Call Option Exercise Notice will set forth the amount of Call Option Securities to be acquired, the aggregate consideration to be paid for such Call Option Securities and the time and place for the anticipated closing of the transaction.

11.6 Assignment Rights: If the Company or its designee, as applicable, shall have elected to exercise the Call Option and to purchase Call Option Securities, then at any time prior to the closing of such transaction, such Person(s) may resell such of the departing Executive's Call Option Securities as may have been purchased from any Executive(s) in such amount (s) as the Board of Managers shall determine in its full discretion and the relevant Executive and the Executive Securityholder shall have agreed to such purchase. Such offer shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option.

11.7 Closing: The closing of the transactions contemplated by this Article will take place on the date designated by the Company or its designee, as applicable, and in no event later than sixty (60) days after the expiration of the Call Option Exercise Period (“Call Option Closing Date”). The consideration payable by the Company or its designee, as applicable, to the holder(s) of the Call Option Securities to be purchased pursuant to the Call Option as shall be satisfied (in the Company or its designee's sole discretion) in cash or under the terms and conditions of the form of a Promissory Note so long as the Promissory Note is issued by a Group Company or an Institutional Investor or any of their Affiliates. The relevant Executive Securityholder and Executive (and their Permitted Transferees, if applicable) shall provide representations and warranties that such seller has good and marketable title to the Call Option Securities to be transferred, free and clear of all liens, claims and other encumbrances and that such seller can validly enter into and be bound by the agreement of sale.

Art. 12. Defaulting Shareholder.

12.1 If a shareholder defaults in transferring any Securities that it is required to transfer pursuant to the Articles or the applicable Arrangement (if any) (including without limitation pursuant to Article 10 or Article 11:

12.1.1 Lux S.à.r.l., Shield (or, in the case of a transfer pursuant to Article 10, the Transferring Securityholder) may authorise any individual to execute, complete and deliver in the name of and as agent for that shareholder any instruments of transfer and other documents required to transfer the legal and beneficial title to the relevant securities (free from all encumbrances) to the transferee and the Company shall register the transferee as the holder of the relevant Securities in the relevant register;

12.1.2 receipt of the purchase money in respect of the relevant securities by the Company shall be a good discharge to the transferee on behalf of the defaulting shareholder, and the Company shall hold such purchase money for the defaulting shareholder and pay the proceeds of sale into a separate bank account in the name of the Company and the relevant Executive or Executive Securityholder (as applicable) until such time as the Executive notifies the Company of the bank account into which the purchase money should be transferred. Within 5 Business Days of receipt of such notice, the Company will pay the purchase money due to the Executive, without interest and less any sums owed to New LuxCo/ the relevant Executive Securityholder by the defaulting shareholder or any of his Permitted Transferees (if applicable), pursuant to the applicable Arrangement, the constitutional documents of the relevant entity or otherwise;

12.1.3 once the name of the purchaser has been entered in the relevant register in purported exercise of these powers, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person and the transferee shall not be bound to see to the application of the consideration; and

12.1.4 if, under Article 10, the “consideration” includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the proposed purchaser, or any group undertaking of the proposed purchaser, as an alternative (whether in whole or in part), the Luxco S.à.r.l. shall have full and unfettered discretion to elect which alternative to accept in respect of each defaulting shareholder (and may elect for different alternatives for different defaulting shareholders) and neither the directors nor the director so acting shall have any liability to such defaulting shareholder in relation thereto.

Art. 13. Lux Sàrl. The Company shall be managed by Dream GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as manager of the Company (referred to herein as the "Lux Sàrl"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Lux Sàrl from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (or, as provided for in Article 16 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 14. Powers of the Lux Sàrl.

14.1 General Powers.

The Lux Sàrl is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Lux Sàrl.

14.2 Enforcement of Rights.

The Lux Sàrl shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of any of its direct or indirect Subsidiaries or under any Arrangement.

Art. 15. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Lux Sàrl, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Lux Sàrl at its sole discretion.

Art. 16. Supervisory Board.

16.1 Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising of at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Lux Sàrl on such matters as the Lux Sàrl may determine and may authorize any actions taken by the Lux Sàrl that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Lux Sàrl. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of up to six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

16.2 Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Lux Sàrl. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

16.3 Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

16.4 Chairman.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

16.5 Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

16.6 Minutes.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

16.7 Written Resolutions -Conference Call.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

16.8 Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

16.9 Indemnity.

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

16.10 Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Lux Sàrl or any one or more of the managers or officers of the Lux Sàrl has any interest in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Lux Sàrl who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.11 Replacement by independent auditor

In the case the thresholds set by law as to the appointment of a statutory approved auditor are met or on election by the General Meeting, the Supervisory Board shall be replaced by an statutory approved auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Art. 17. Shareholder Meetings.

17.1 Powers.

The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have the power to vote on the approval of the annual accounts, on the amendment of the articles of incorporation and on all other items which pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, require the approval of the general meeting of shareholders, under the reservation that, a resolution shall only be validly adopted and ratified if approved in advance by the Lux Sàrl. The Lux Sàrl may, in its capacity as sole Manager of the Company, decide on all other actions relating to the Company. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Lux Sàrl or the Supervisory Board.

17.2 Location, Time.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday in June at 10:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Lux Sàrl by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

17.3 Voting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Lux Sàrl may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Art. 18. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 19. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Lux Sàrl, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 20. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being nothing further to resolve upon, the general meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the general meeting, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same general meeting in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned

After reading the present deed to the general meeting, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dream Luxco S.C.A. (la «Société») une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 17 août 2011 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1985 du 29 août 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163056. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 septembre 2015, par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des cinquante-neuf milliards quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quarante-sept (59.086.587.047) actions (de classes différentes) émises dans la Société était représentée à l'assemblée et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de

sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous un point de l'ordre du jour), étant entendu que tous les points portés à l'ordre du jour sont étroitement liés et ne peuvent faire l'objet d'un vote qu'ensemble et peuvent donc faire l'objet d'un seul et même vote par l'assemblée générale:

Ordre du jour

- Recomposition et réorganisation du capital social et des actions de la Société et modifications apportées à la Société par ce qui suit:

Item (A) Avec effet immédiat

Décision avec effet immédiat selon laquelle

(i) les résolutions prises sur le Item (A) au Item (D) auront un effet immédiat,

(ii) les résolutions prises sur le Item (E) au Item (I) sont subordonnées et prendront effet à la survenance de la Condition 1 (telle que définie ci-dessous) à condition que si la Condition 1 n'est pas remplie au 30 décembre 2015 (la «Date d'Abandon»), les résolutions prises sur le Item (E) au Item (I) deviennent nulles et non avenues;

(iii) délégation de pouvoir et instruction donnée à Dream GP S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société (le «Gérant») et ses délégués avec plein pouvoir de substitution de prendre acte de la réalisation de la Condition 1 et de la prise d'effet des résolutions sur le Item (E) au Item (I) et de faire constater cette prise d'effet par acte notarié et notamment que la Condition 1 s'est produite, la prise d'effet des résolutions en question, de mettre en oeuvre ces résolutions, y compris et ce de manière non limitative l'annulation d'actions et de la réduction de capital connexe, des Statuts Refondus (tels que définis ci-dessous), la reclassification des actions; et de manière générale, d'entreprendre toute démarche et de prendre toute mesure y relative jugée appropriée ou opportune; où

la «Condition 1» s'est produite et est remplie au moment où Shield Luxco 2 S.à r.l. détient au moins 95% du capital social émis de la Société tel qu'établi dans le registre d'actions de la Société;

Item (B) Avec effet immédiat

Réduction, avec effet immédiat, du capital social émis de huit mille cinq cent trente-deux virgule neuf six six six euros (8.532,9666 EUR) par l'annulation de quatre-vingt-cinq millions trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-six (85.329.666) actions (à savoir trente-sept millions deux cent un mille huit cent quatre-vingt-treize (37.201.893) Actions Préférentielles, vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (23.584.951) Actions de Classe A1, vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (23.584.951) Actions de Classe A2, trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) Actions de Classe B1, trente-six mille trois cent soixante-seize (36.376) Actions de Classe B2, deux cent quatre-vingt-quinze mille trente-neuf (295.039) Actions de Classe C1, deux cent quatre-vingt-quinze mille quarante (295.040) Actions de Classe C2, soixante-treize mille sept cent cinquante-huit (73.758) Actions de Classe D1, soixante-treize mille sept cent cinquante-neuf (73.759) Actions de Classe D2 et cent quarante-sept mille cinq cent vingt-quatre (147.524) Actions de Classe E) détenues en trésorerie par la Société, modification en conséquence de l'article 6.1;

Item (C) Avec effet immédiat,

Création avec effet immédiat d'une nouvelle classe d'actions de la Société, à savoir la Classe LE d'Actions rachetables, d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) par Action de Classe LE et assorties des droits et obligations indiqués dans la modification des statuts de la Société énoncés ci-dessous:

- ajout de nouvelles dispositions comme nouvel article 6.12 (et renumérotation des articles suivants et mise à jour des renvois):

« 6.12. Actions de Classe LE.

(a) Description. Les Actions de Classe LE sont des Actions rachetables conférant les droits économiques indiqués dans les présentes. Toutes les Actions de Classe LE seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe LE participeront proportionnellement au Droit de Classe LE, qui est alloué sur une base totale à ces Actions de Classe LE. Toutes les Actions de Classe LE rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe LE émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe LE donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Convertibilité. Les Actions de Classe LE ne sont pas convertibles en quelque autre action que ce soit.

(d) Actions rachetables: les Actions de Classe LE sont des Actions rachetables de la Société.

En cas de rachat d'une Action de Classe LE, cette Action LE rachetée a droit au Droit de Classe LE Par Action LE.

Les Actions de Classe LE sont rachetables par la Société en vertu des dispositions des présents Statuts à quelque moment que ce soit. La Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, racheter tout ou partie des Actions de Classe LE à quelque moment que ce soit à leur détenteur sans devoir racheter ces Actions de Classe LE en proportion à chaque porteur d'Actions de Classe LE.

Pour le rachat d'Actions de Classe LE, la Société signifiera un avis (un «Avis de Rachat de Classe LE») au porteur concerné (conformément au registre des actionnaires) des Actions de Classe LE devant être rachetées et précisant le nombre d'Actions de Classe LE devant être rachetées, le Montant de Rachat de Classe LE à verser pour ces Actions de Classe LE déterminé en vertu des Statuts.

À la date indiquée dans l'Avis de Rachat de Classe LE pour le rachat des Actions de Classe LE (la «Date de Rachat de Classe LE»), les Actions de Classe LE qui sont rachetées cesseront d'exister et ce fait sera dûment inscrit dans le registre des actionnaires. Tout porteur de ces Actions de Classe LE rachetées cessera d'être le propriétaire de ces Actions de Classe LE visées dans l'Avis de Rachat de Classe LE concerné et cessera de posséder quelque droit que ce soit en tant qu'actionnaire dans la Société par rapport aux Actions de Classe LE ainsi rachetées à compter de la Date de Rachat de Classe LE indiquée dans l'Avis de Rachat de Classe LE visé ci-dessus (autrement que pour recevoir le Prix de Rachat de Classe LE concerné).

Le paiement du Prix de Rachat de Classe LE sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s) ou tel que convenu entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s) n'indiquerait pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat de Classe LE doit être transféré, la Société peut soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet, soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) de ces Actions de Classe LE figurant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du (des) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s).»

- modification du paragraphe (e) de l'(ancien) article 6.14 afin qu'il ait la teneur suivante:

«(e) après que les Investisseurs ont reçu des Distributions Totales à concurrence d'un montant équivalent au Rendement sur Tranche II, les porteurs d'Actions de Tranche III et d'Actions de Classe LE seront habilités à recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, sur une base pari passu où les détenteurs des Actions de Classe LE reçoivent (au total) le Droit de Classe LE et le solde de ces Distributions sera effectué au prorata aux porteurs d'Actions de Tranche III sur la base du nombre d'Actions de Tranche III détenues par chacun de ces porteurs.»

- modification de l'(ancien) article 6.19 par l'ajout des définitions suivantes:

««Actionnaires de Classe LE» signifie les porteurs d'Actions de Classe LE de la Société.

«Actions de Classe LE» signifie les Actions de Classe LE de la Société assorties des droits et obligations indiqués dans les présentes (le cas échéant).

«Droit de Classe LE» signifie 1% de la valeur nominale globale des Actions de Classe LE émises et en circulation.

«Droit de Classe LE Par Action LE» signifie le Droit de Classe LE divisé par le nombre de toutes les Actions de Classe LE émises et en circulation.

«Montant de Rachat de Classe LE» signifie par Action de Classe LE un montant égal à la valeur nominale de cette Action de Classe LE augmenté du Droit de Classe LE Par Action LE.»

Item (D) Avec effet immédiat

Augmentation avec effet immédiat du capital social émis de la Société à deux mille trois cent soixante-cinq virgule quatre sept trois quatre euros (2.365,4734 EUR) par l'émission de vingt-trois millions six cent cinquante-quatre mille sept cent trente-quatre euros (23.654.734) Actions de Classe LE pour un prix total d'émission de deux mille trois cent soixante-cinq euros et quarante-huit centimes (2.365,48 EUR) à payer en numéraire par Securholds SPRL (le «Souscripteur»), suppression des droits de préemption d'autres actionnaires (le cas échéant) par rapport à cette émission, souscription par le Souscripteur des Actions de Classe LE et paiement du prix de souscription en numéraire; modification en conséquence de l'article 6.1;

Item (E) Subordonné à la Condition 1

Création, sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), d'une nouvelle classe d'actions de la Société, à savoir la Classe SWE, d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) par Action de Classe SWE et assorties des droits et obligations indiqués dans les Statuts Refondus (tels que définis ci-dessous);

Item (F) Subordonné à la Condition 1

Sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), reclassification et conversion d'un total de

- un milliard six cent quatre-vingt-trois millions sept cent un mille huit cent treize (1.683.701.813) Actions Préférentielles,

- quatorze milliards huit cent trente-six millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze (14.836.674.611) Actions de Classe A1,

- quatorze milliards huit cent trente-six millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze (14.836.674.611) Actions de Classe A2,

- un million quatre cent cinquante et un mille quatre-vingt-une (1.451.081) Actions de Classe D1,

- un million quatre cent cinquante et un mille soixante-quatorze (1.451.074) Actions de Classe D2, et

- deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.889.953) Actions de Classe E

(alors) détenues par Securholds SPRL ou par Shield Luxco 2 S.à r.l. en quarante-six millions six cent cinq mille neuf cent douze (46.605.912) Actions de Classe B1, quarante-six millions six cent cinq mille neuf cent onze (46.605.911) Actions

de Classe B2, six millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (6.666.994) Actions de Classe C1, six millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.666.993) Actions de Classe C2, deux cent douze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent une (212.892.601) Actions de Classe LE et dix millions (10.000.000) Actions de Classe SWE devant être détenues comme indiqué ci-dessous, émission connexe d'actions dans les classes concernées et réduction du capital social émis de trois millions cent trois mille trois cent cinquante-sept virgule quatre sept trois deux euros (3.103.357,4732 EUR) et affectation du montant de la réduction à la prime d'émission, modification en conséquence de l'article 6.1 des statuts tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus:

Par conséquent, Shield Luxco 2 S.à r.l. détiendra (au lieu des actions indiquées ci-dessous qu'elle détient) quarante-six millions cinq cent vingt mille cent soixante-dix-sept (46.520.177) Actions de Classe B1; quarante-six millions cinq cent vingt mille cent soixante-seize (46.520.176) Actions de Classe B2; six millions six cent cinquante-quatre mille sept cent trente (6.654.730) Actions de Classe C1; six millions six cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-neuf (6.654.729) Actions de Classe C2; deux cent douze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent une (212.892.601) Actions de Classe LE et dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe SWE; et Securholds SRPL détiendra (au lieu des actions indiquées ci-dessous qu'elle détient) quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-cinq (85.735) Actions de Classe B1; quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-cinq (85.735) Actions de Classe B2; douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) Actions de Classe C1; douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) Actions de Classe C2.

Par conséquent, le capital social émis est fixé à quarante-quatre mille six cent vingt-cinq virgule un neuf cinq sept euros (44.625,1957 EUR) représenté par quatre cent quarante-six millions deux cent cinquante et un mille neuf cent cinquante-sept (446.251.957) actions (à savoir quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B1; quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B2; douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (12.495.685) Actions de Classe C1; douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-trois (12.495.683) Actions de Classe C2; deux cent trente-six millions cinq cent quarante-sept mille trois cent trente-cinq (236.547.335) Actions de Classe LE, dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe SWE; et dix mille (10.000) Actions Lux Sàrl.

Item (G) Subordonné à la Condition 1

Modification, sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), du capital social autorisé existant et création d'un nouveau capital social autorisé de la Société représenté par cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) (incluant le capital social émis) représenté par cinq cent milliards (500.000.000.000) d'Actions de l'une ou l'autre Classe (à savoir des Actions de Classe C1, de Classe C2, de Classe LE et de Classe SWE), chacune d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) sans qu'aucun ratio spécifique ne doive être respecté ou observé; suppression et renonciation à, et autorisation donnée au Gérant (et à ses délégués) de la Société de supprimer, limiter ou renoncer à, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires et aux procédures connexes prévues par la loi luxembourgeoise dans la mesure où le Gérant estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour une émission ou des émissions d'actions de quelque Classe que ce soit (ou de droits ou titres donnant droit à des actions de quelque manière que ce soit) dans les limites du capital social autorisé (non émis); autorisation donnée au Gérant (et à ses délégués) d'émettre des actions de l'une ou l'autre Classe ou des titres, instruments ou d'autres droits donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfices ou autres réserves disponibles ou autrement ou comme dividendes ou autres distributions que ce soit au lieu de paiements de dividendes en numéraire ou d'autres distributions ou non aux moments et en vertu des modalités et conditions, y compris quant au prix d'émission et aux souscripteurs, déterminés par le Gérant (ou ses délégués) qui peut à sa ou leur discrétion décider sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants (y compris par voie d'incorporation de réserves) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure connexe) prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions de quelque Classe que ce soit sans devoir respecter un quelconque ratio spécifique dans les limites du capital social autorisé, pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié constatant la présente résolution au Memorial; reconnaissance du rapport établi par le Gérant en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émissions d'actions en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription; modification en conséquence de l'article 6 tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus tels que définis ci-dessous;

Item (H) Subordonné à la Condition 1

Sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), autorisation de la Société d'acquérir et de détenir en tant qu'actions propres, jusqu'à 25% de son capital social émis (après résolution sur le Error! Reference source not found.) et en cas d'acquisition à titre onéreux pour un prix d'acquisition supérieur à zéro euro (0,00 EUR) par action et inférieur à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR); cette autorisation devant être valable pour une période de cinq ans;

Item (I) Subordonné à la Condition 1

Sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité (les «Statuts Refondus») substantiellement

sous la forme annexée aux procurations pour l'assemblée générale, où l'objet de la Société (l'article 4) est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités ou entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres ou droits de quelque nature que ce soit, y compris des participations dans des sociétés de personnes, et la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou la sous-licence de, tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission publique ou privée d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créance ou de tout autre titre ou instrument qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité ou personne que la Société pourrait juger appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

4.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet. L'objet de la Société s'étend également à l'offre de services aux Sociétés du Groupe, y compris notamment l'offre d'assistance et de conseil en commercialisation, en matière commerciale et technique, sur des questions d'exploitation, en recrutement, en gestion ainsi qu'en matière financière et comptable.

L'assemblée générale ayant approuvé et confirmé tout ce qui précède, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes en tant que résolution unique:

Résolution unique

L'assemblée a décidé (Item (A)) avec effet immédiat (i) que les résolutions prises sur les Item (A) au Item (D) auraient un effet immédiat, (ii) que les résolutions prises sur le Item (E) au Item (I) seraient subordonnées et prendraient effet à la survenance de la Condition 1 (telle que définie ci-dessous) à condition que si la Condition 1 n'est pas remplie au 30 décembre 2015 (la «Date d'Abandon»), les résolutions sur le Item (E) au Item (I) deviennent nulles et non avenues, et (iii) de déléguer le pouvoir et de donner instruction à Dream GP S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société (le «Gérant») et ses délégués avec plein pouvoir de substitution de prendre acte de la réalisation de la Condition 1 et de la prise d'effet des résolutions sur le Item (E) au Error! Reference source not found., et de faire constater cette prise d'effet par acte notarié et notamment que la Condition 1 s'est produite, la prise d'effet des résolutions en question, de mettre en oeuvre ces résolutions, y compris et ce de manière non limitative l'annulation d'actions et de la réduction de capital connexe, des Statuts Refondus (tels que définis ci-dessous), la reclassification des actions; et de manière générale, d'entreprendre toute démarche et de prendre toute mesure y relative jugée opportune ou appropriée.

L'assemblée a décidé que la «Condition 1» s'est produite et est remplie au moment où Shield Luxco 2 S.à r.l. détient au moins 95% du capital social émis de la Société tel qu'établi dans le registre d'actions de la Société.

L'assemblée a décidé (Item (B)) de réduire, avec effet immédiat, le capital social émis de huit mille cinq cent trente-deux virgule neuf six six six euros (8.532,9666 EUR) par l'annulation de quatre-vingt-cinq millions trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-six (85.329.666) actions (à savoir trente-sept millions deux cent un mille huit cent quatre-vingt-treize (37.201.893) Actions Préférentielles, vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (23.584.951) Actions de Classe A1, vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante et une (23.584.951) Actions de Classe A2, trente-six mille trois cent soixante-quinze (36.375) Actions de Classe B1, trente-six mille trois cent soixante-seize (36.376) Actions de Classe B2, deux cent quatre-vingt-quinze mille trente-neuf (295.039) Actions de Classe C1, deux cent quatre-vingt-quinze mille quarante (295.040) Actions de Classe C2, soixante-treize mille sept cent cinquante-huit (73.758) Actions de Classe D1, soixante-treize mille sept cent cinquante-neuf (73.759) Actions de Classe D2 et cent quarante-sept mille cinq cent vingt-quatre (147.524) Actions de Classe E) détenues en trésorerie par la Société et de modifier en conséquence l'article 6.1.

L'assemblée a décidé (Item (C)) de créer avec effet immédiat une nouvelle classe d'actions de la Société, à savoir la Classe LE d'Actions rachetables, d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) par Action de Classe LE et assorties des droits et obligations indiqués dans la modification des statuts de la Société ci-après. L'assemblée a décidé de modifier les statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

L'assemblée a décidé (Item (D)) d'augmenter avec effet immédiat le capital social émis de la Société de deux mille trois cent soixante-cinq virgule quatre sept trois quatre euros (2.365,4734 EUR) par l'émission de vingt-trois millions six cent cinquante-quatre mille sept cent trente-quatre euros (23.654.734) Actions de Classe LE pour un prix total d'émission de deux mille trois cent soixante-cinq euros et quarante-huit centimes (2.365,48 EUR) à Securholds SPRL (le «Souscripteur») et de supprimer les droits de préemption d'autres actionnaires (le cas échéant) par rapport à cette émission.

À la suite de quoi, le Souscripteur, représenté par Maître Toinon Hoss, précitée, en vertu d'une procuration devant être enregistrée avec le présent acte, a confirmé sa souscription des Actions de Classe LE et le paiement du prix de souscription en numéraire.

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 6.1.

L'assemblée a décidé (Item (E)), sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), de créer une nouvelle classe d'actions de la Société, à savoir la Classe SWE, d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) par Action de Classe SWE et assorties des droits et obligations indiqués dans les Statuts Refondus (tels que définis ci-dessous).

L'assemblée a décidé (Item (F)), sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), de reclassifier et de convertir un total de

- un milliard six cent quatre-vingt-trois millions sept cent un mille huit cent treize (1.683.701.813) Actions Préférentielles,
- quatorze milliards huit cent trente-six millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze (14.836.674.611) Actions de Classe A1,
- quatorze milliards huit cent trente-six millions six cent soixante-quatorze mille six cent onze (14.836.674.611) Actions de Classe A2,
- un million quatre cent cinquante et un mille quatre-vingt-une (1.451.081) Actions de Classe D1,
- un million quatre cent cinquante et un mille soixante-quatorze (1.451.074) Actions de Classe D2, et
- deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-trois (2.889.953) Actions de Classe E

(alors) détenues par Securholds SPRL ou par Shield Luxco 2 S.à r.l. en quarante-six millions six cent cinq mille neuf cent douze (46.605.912) Actions de Classe B1, quarante-six millions six cent cinq mille neuf cent onze (46.605.911) Actions de Classe B2, six millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (6.666.994) Actions de Classe C1, six millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-treize (6.666.993) Actions de Classe C2, deux cent douze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent une (212.892.601) Actions de Classe LE et dix millions (10.000.000) Actions de Classe SWE devant être détenues comme indiqué ci-dessous, et d'émettre les actions dans les classes concernées tout en réduisant le capital social émis de trois millions cent trois mille trois cent cinquante-sept virgule quatre sept trois deux euros (3.103.357,4732 EUR) et en affectant le montant de la réduction à la prime d'émission. L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 6.1 des statuts tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus.

Par conséquent, Shield Luxco 2 S.à r.l. détiendra (au lieu des actions indiquées ci-dessous qu'elle détient) quarante-six millions cinq cent vingt mille cent soixante-dix-sept (46.520.177) Actions de Classe B1; quarante-six millions cinq cent vingt mille cent soixante-seize (46.520.176) Actions de Classe B2; six millions six cent cinquante-quatre mille sept cent trente (6.654.730) Actions de Classe C1; six millions six cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-neuf (6.654.729) Actions de Classe C2; deux cent douze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent un (212.892.601) Actions de Classe LE et dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe SWE; et Securholds SRPL détiendra (au lieu des actions indiquées ci-dessous qu'elle détient) quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-cinq (85.735) Actions de Classe B1; quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-cinq (85.735) Actions de Classe B2; douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) Actions de Classe C1; douze mille deux cent soixante-quatre (12.264) Actions de Classe C2.

Par conséquent, le capital social émis est fixé à quarante-quatre mille six cent vingt-cinq virgule un neuf cinq sept euros (44.625,1957 EUR) représenté par quatre cent quarante-six millions deux cent cinquante et un mille neuf cent cinquante-sept (446.251.957) actions (à savoir quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B1; quatre-vingt-sept millions trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B2; douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (12.495.685) Actions de Classe C1; douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-trois (12.495.683) Actions de Classe C2; deux cent trente-six millions cinq cent quarante-sept mille trois cent trente-cinq (236.547.335) Actions de Classe LE, dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe SWE; et dix mille (10.000) Actions Lux Sàrl.

L'assemblée a décidé (Item (F)Error! Reference source not found.), sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), de modifier le capital social autorisé existant et de créer un nouveau capital social autorisé de la Société représenté par cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) (incluant le capital social émis) représenté par cinq cent milliards (500.000.000.000) d'Actions de l'une ou l'autre Classe (à savoir des Actions de Classe C1, de Classe C2, de Classe LE et de Classe SWE), chacune d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) sans qu'aucun ratio spécifique ne doive être respecté ou observé; de supprimer et de renoncer à, et d'autoriser le Gérant (et ses délégués) de la Société à supprimer, limiter ou renoncer à, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires et aux procédures connexes prévues par la loi luxembourgeoise dans la mesure où le Gérant estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour une émission ou des émissions d'actions de quelque Classe que ce soit (ou de droits ou titres donnant droit à des actions de quelque manière que ce soit) dans les limites du capital social autorisé (non émis); d'autoriser le Gérant (et ses délégués) à émettre des actions de l'une ou l'autre Classe ou des titres, instruments ou d'autres droits donnant droit à des actions (par souscription, conversion,

échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfiques ou autres réserves disponibles ou autrement ou comme dividendes ou autres distributions que ce soit au lieu de paiements de dividendes en numéraire ou d'autres distributions ou non aux moments et en vertu des modalités et conditions, y compris quant au prix d'émission et aux souscripteurs, déterminés par le Gérant (ou ses délégués) qui peut à sa ou leur discrétion décider sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants (y compris par voie d'incorporation de réserves) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure connexe) prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions de quelque Classe que ce soit sans devoir respecter un quelconque ratio spécifique dans les limites du capital social autorisé, pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié constatant la présente résolution au Mémorial. L'assemblée a reconnu le rapport établi par le Gérant en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émissions d'actions en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription du 21 octobre 2015 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci). L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 6 tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus.

L'assemblée a décidé (Item (H)), sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), d'autoriser la Société à acquérir et détenir en tant qu'actions propres, jusqu'à 25% de son capital social émis et en cas d'acquisition à titre onéreux pour un prix d'acquisition supérieur à zéro euro (0,00 EUR) par action et inférieur à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR); cette autorisation devant être valable pour une période de cinq ans.

L'assemblée a décidé (Item (I)), sous réserve que la Condition 1 soit remplie et avec effet uniquement si la Condition 1 est remplie (avant la Date d'Abandon), de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité (les «Statuts Refondus») tels qu'énoncés ci-dessous, où l'objet de la Société (l'article 4) est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités ou entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres ou droits de quelque nature que ce soit, y compris des participations dans des sociétés de personnes, et la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou la sous-licence de, tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission publique ou privée d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créance ou de tout autre titre ou instrument qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité ou personne que la Société pourrait juger appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

4.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet. [L'objet de la Société s'étend également à l'offre de services aux Sociétés du Groupe, y compris notamment l'offre d'assistance et de conseil en commercialisation, en matière commerciale et technique, sur des questions d'exploitation, en recrutement, en gestion ainsi qu'en matière financière et comptable.

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

En cas de divergences entre les textes anglais et français

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «Dream Luxco S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par une Assemblée Générale extraordinaire délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

2.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du Gérant.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité

de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le Gérant.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités ou entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres ou droits de quelque nature que ce soit, y compris des participations dans des sociétés de personnes, et la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou la sous-licence de, tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission publique ou privée d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créance ou de tout autre titre ou instrument qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité ou personne que la Société pourrait juger appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

4.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet. L'objet de la Société s'étend également à l'offre de services aux Sociétés du Groupe, y compris notamment l'offre d'assistance et de conseil en commercialisation, en matière commerciale et technique, sur des questions d'exploitation, en recrutement, en gestion ainsi qu'en matière financière et comptable.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. La Lux Sàrl est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté la Lux Sàrl), porteurs d'Actions, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social

6.1.1 Capital social émis

Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille six cent vingt-cinq virgule un neuf cinq sept euros (44.625,1957EUR) représenté par des actions intégralement libérées, constituées comme suit:

- quatre-vingt-sept million trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune;
- quatre-vingt-sept million trois cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (87.351.628) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune;
- douze million quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (12.495.685) Actions de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune;
- douze million quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-trois (12.495.683) Actions de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune;
- deux cent trente-six million cinq cent quarante-sept mille trois cent trente-cinq (236.547.335) Actions de Classe LE d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune;
- dix million (10.000.000) Actions de Classe SWE d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune; et
- dix mille (10.000) Actions Lux Sàrl d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune.

6.1.2 Capital social autorisé

6.1.2.1 Le capital social autorisé (y compris le capital social émis) de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) représenté par cinq cent milliards (500.000.000.000) d'Actions de l'une ou l'autre Classe (à savoir les Classes B1, B2, C1, C2, LE et SWE), chacune d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) sans qu'aucun ratio spécifique ne doive être respecté ou observé.

6.1.2.2 Le capital social autorisé (y compris toute autorisation y afférente accordée au Conseil) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 16 octobre 2015 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

6.1.2.3 Le Gérant peut de temps à autre émettre des Actions de la (des) Classe(s) (ou de tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de quelque Classe que ce soit) qu'il détermine dans les limites du capital social

autorisé (non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de toute réserve disponible aux moments et selon les modalités et conditions, y compris relatives au(x) prix et au(x) souscripteur(s), que le Gérant peut décider à sa discrétion, et l'Assemblée Générale a renoncé et a autorisé le Conseil à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires et les procédures connexes prévues par la loi dans la mesure où le Gérant estime qu'une telle renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour toute(s) émission(s) d'Actions de toute Classe (ou tout droit ou titre donnant droit à des Actions de quelque manière que ce soit) dans les limites du capital social autorisé (non émis). Une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé sera constatée par un acte notarié et les Statuts seront modifiés à la demande du Gérant. Sous réserve des dispositions des Statuts, le Gérant peut émettre des Actions (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions) de quelque Classe que ce soit sans devoir respecter de ratio spécifique.

6.2 Actions de Classe B 1

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B 1 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B 1. Toutes les Actions de Classe B 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions de Classe B 1 ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

6.3 Actions de Classe B 2

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B 2 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B 2. Toutes les Actions de Classe B 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions de Classe B 2 ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

6.4 Actions de Classe C 1

(a) Description. Toutes les Actions de Classe C 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe C 1 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions de Classe C 1. Toutes les Actions de Classe C 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe C 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions de Classe C 1 ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

6.5 Actions de Classe C 2

(a) Description. Toutes les Actions de Classe C 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe C 2 participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces Actions de Classe C 2. Toutes les Actions de Classe C 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe C 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions de Classe C 2 ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

6.6 Actions de Classe LE

(a) Description. Les Actions de Classe LE sont des Actions rachetables conférant les droits économiques indiqués dans les présentes. Toutes les Actions de Classe LE seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe LE participeront proportionnellement au Droit de Classe LE, qui est alloué sur une base totale à ces Actions de Classe LE. Toutes les Actions de Classe LE rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe LE émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe LE donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Convertibilité. Les Actions de Classe LE ne sont pas convertibles en quelque autre action que ce soit.

(d) Actions rachetables: les Actions de Classe LE sont des Actions rachetables de la Société.

En cas de rachat d'une Action de Classe LE, cette Action LE rachetée a droit au Prix de Rachat de Classe LE.

Les Actions de Classe LE sont rachetables par la Société en vertu des dispositions des présents Statuts à quelque moment que ce soit. La Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, racheter tout ou partie des Actions de Classe LE à quelque moment que ce soit à leur détenteur sans devoir racheter ces Actions de Classe LE en proportion à chaque porteur d'Actions de Classe LE.

Pour le rachat d'Actions de Classe LE, la Société signifiera un avis (un «Avis de Rachat de Classe LE») au porteur concerné (conformément au registre des actionnaires) des Actions de Classe LE devant être rachetées, précisant le nombre d'Actions de Classe LE devant être rachetées et le Prix de Rachat de Classe LE à verser pour ces Actions de Classe LE déterminé en vertu des Statuts.

À la date indiquée dans l'Avis de Rachat de Classe LE pour le rachat des Actions de Classe LE (la «Date de Rachat de Classe LE»), les Actions de Classe LE qui sont rachetées cesseront d'exister et ce fait sera dûment inscrit dans le registre des actionnaires. Tout porteur de ces Actions de Classe LE rachetées cessera d'être le propriétaire de ces Actions de Classe LE visées dans l'Avis de Rachat de Classe LE concerné et cessera de posséder quelque droit que ce soit en tant qu'actionnaire dans la Société par rapport aux Actions de Classe LE ainsi rachetées à compter de la Date de Rachat de Classe LE indiquée dans l'Avis de Rachat de Classe LE visé ci-dessus (autrement que pour recevoir le Prix de Rachat de Classe LE concerné).

Le paiement du Prix de Rachat de Classe LE sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s) ou tel que convenu entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s) n'indiquerait pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat de Classe LE doit être transféré, la Société peut soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet, soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) de ces Actions de Classe LE figurant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du (des) porteur(s) d'Actions de Classe LE concerné(s).

6.7 Actions de Classe SWE

(a) Description. Toutes les Actions de Classe SWE seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe SWE participeront proportionnellement au Droit de Classe SWE, qui est alloué sur une base totale à ces Actions de Classe SWE. Toutes les Actions de Classe SWE rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque la Lux Sàrl en décidera ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe SWE émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Les Actions de Classe SWE donneront droit à leur détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions de Classe SWE ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

6.8 La (les) Action(s) Lux Sàrl

(a) Description. Toutes les Actions Lux Sàrl, le cas échéant, seront identiques à tous les égards. Toute Action Lux Sàrl participera proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui seront alloués sur une base totale à cette ou ces Actions Lux Sàrl.

(b) Droits de vote. Chaque Action Lux Sàrl donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; convertibilité. Les Actions Lux Sàrl ne feront pas l'objet d'un rachat obligatoire (sauf disposition contraire convenue en temps opportun dans un accord séparé) et ne pourront pas être converties en quelque autre action que ce soit.

(d) Convertibilité. Les Actions Lux Sàrl ne sont pas convertibles en quelque autre classe d'actions que ce soit.

6.9 Distributions aux actionnaires

Si la Lux Sàrl ou l'assemblée générale sur proposition de la Lux Sàrl décide de faire une Distribution aux actionnaires (que ce soit par acomptes sur dividendes, dividende, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires de la Société auront le droit de recevoir des Distributions, si la Lux Sàrl en décide ainsi, prélevées sur des fonds légalement disponibles à cet effet, conformément à la loi applicable, sous réserve de la conservation, ou du versement à des tiers, des fonds qu'elle jugera nécessaires dans le cadre des besoins raisonnables de la société, à savoir notamment le versement ou l'établissement de provisions en vue du paiement des obligations de la Société lorsqu'elles arrivent à échéance, y compris, sans que cela ne soit exhaustif, le paiement des frais et dépenses de gestion et d'administration ou de toute autre obligation. L'ensemble des Distributions relatives aux actions seront effectuées aux Porteurs de Titres au moment, de la manière et s'il en a été décidé par la Lux Sàrl, de la manière suivante:

En premier lieu, les Actions de Classe SWE

Les Actions de Classe SWE recevront (au total) le Droit de Classe SWE et chaque Action de Classe SWE, son Droit de Classe SWE Par Action SWE sur celle-ci.

Ensuite,

(a) les distributions seront effectuées au pro rata parmi porteurs de Titres Senior, sur la base de la valeur de Titres Senior détenus par chaque porteur en question, jusqu'au moment où les porteurs de Titres Senior aient collectivement reçu des Distributions Totales égales au Montant Senior eu égard aux Titres Senior;

(b) après que les porteurs de Titres Senior aient collectivement reçu des Distributions Totales égales au Montant Senior eu égard aux Titres Senior, mais avant que les Actionnaires de Classe A aient collectivement reçu des Distributions Totales relatives aux Actions de Classe A égales au Montant d'Action A, toutes les Distributions seront effectuées au pro rata aux porteurs d'Actions de Classe A sur la base du nombre d'Actions de Classe A détenues par chaque porteur en question;

(c) après que les porteurs d'Actions de Classe A aient collectivement reçu des Distributions Totales relatives aux Actions de Classe A égales au Montant d'Action A, mais avant que les Investisseurs aient reçu des Distributions Totales égales au Rendement sur Tranche I eu égard à tout Titre détenu par eux, les porteurs d'Actions de Tranche I seront habilités à recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, sur une base pari passu, et ces Distributions seront effectuées au pro rata aux Porteurs de Titres en question sur la base du nombre d'Actions de Tranche I détenues par eux;

(d) après que les Investisseurs aient reçu des Distributions Totales à concurrence d'un montant équivalent au Rendement sur Tranche I, mais avant que les Investisseurs aient reçu des Distributions Totales égales au Rendement sur Tranche II eu égard à tout Titre détenu par eux, les porteurs d'Actions de Tranche II seront habilités à recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, sur une base pari passu, et ces Distributions seront effectuées au pro rata aux Porteurs de Titres en question sur la base du nombre d'Actions de Tranche II détenues par eux; et

(e) après que les Investisseurs ont reçu des Distributions Totales à concurrence d'un montant équivalent au Rendement sur Tranche II, les porteurs d'Actions de Tranche III et d'Actions de Classe LE seront habilités à recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, sur une base pari passu où les détenteurs des Actions de Classe LE reçoivent (au total) le Droit de Classe LE et le solde de ces Distributions sera effectué au prorata aux porteurs d'Actions de Tranche III sur la base du nombre d'Actions de Tranche III détenues par chacun de ces porteurs.

6.10 Acomptes sur Distributions

Sauf disposition contraire en vertu d'un Contrat entre Porteurs de Titres, toute Distribution effectuées par la Société à tout Porteur de Titres Cadre eu égard à toute Action sera soumise aux dispositions du présent Article 6.10:

(a) La part des Distributions à effectuer à un Porteur de Titres Cadre selon les dispositions de l'Article 6.9, eu égard à ses Titres Accrus, sera payée en temps opportun, lorsque la Lux Sàrl déclare de telles Distributions.

(b) La part des Distributions à effectuer à un Porteur de Titres Cadre selon les dispositions de l'Article 6.9, eu égard à ses Titres Non-Accrus, ne sera pas directement payée; elle sera enregistrée en tant que dette de la Société au bénéfice du Porteur de Titres Cadre concerné, et les liquidités relatives à cette dette doivent être affectées à un compte de réserve dû au Porteur de Titres Cadre concerné, qui est habilité à recevoir ladite distribution (chacun desdits montants étant ci-après dénommé le «Montant de Distribution Non-Accru»), et le seul recours que ledit porteur pourra faire valoir eu égard au Montant de Distribution Non-Accru sera opposable au compte de réserve.

(c) Le Montant de Distribution Non-Accru attribuable à chaque Cadre sera dû et payable annuellement par la Société à l'Anniversaire Correspondant du Cadre (et sera payé aussitôt après, dès que raisonnablement possible) jusqu'à ce que le Pourcentage d'Accroissement soit égal à cent pour cent (100%) (et la dette de la Société y afférente sera réduite en conséquence). Au cas où (i) le Cadre n'est plus employé ou engagé par la Société ou l'une de ses Filiales ou (ii) ni le Porteur de Titres Cadre d'un Cadre ayant souscrit ou acheté les Actions pour le compte du Cadre, ni les Cessionnaires Autorisés dudit Cadre, le cas échéant, ne détiennent d'Actions, dans chaque cas, sauf décision contraire de la Lux Sàrl à sa seule discrétion, le Montant de Distribution Non-Accru restant attribuable aux Titres Non-Accrus dudit Cadre sera immédiatement réaffecté à la Société et la dette de la Société sera effacée en conséquence. Tous les montants retenus conformément au présent Article 6.10 seront traités comme des montants distribués audit Porteur de Titres Cadre à toute fin prévue au titre des présentes.

(d) Il ne sera pas tenu compte de tout Titre acquis ou autrement détenu par la Société, aux fins des Articles 6.9 et 6.10 (y compris notamment aux fins de toute attribution de Distribution et d'acomptes sur distributions), jusqu'à ce que lesdits Titres soient détenus par tout autre Porteur de Titres (s'il échet).

6.11 Droits de liquidation

En cas de liquidation, après apurement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux stipulations de l'Article 6.9 ci-dessus, à condition que: (i) tout Montant de Distribution Non-Accru détenu par la Société et attribuable à tout Cadre et qui est susceptible de devenir payable au Cadre concerné devienne dû et payable au Cadre concerné immédiatement avant la distribution des actifs résiduels; et (ii) les Montants de Distribution Non-Accrus qui ont été intégrés aux actifs de la Société conformément à l'Article 6.9 soient, afin d'éviter tout doute, d'abord utilisés pour acquitter les dettes et obligations de la Société et fassent ensuite partie des actifs résiduels de la Société à distribuer à la manière énoncée à l'Article 6.9. Ni une fusion de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion d'une ou de plusieurs autres entités avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre liquidités, titres ou autre contrepartie) de tout ou partie des actifs de la Société ne saurait être réputé constituer une liquidation au sens du présent Article 6.11, sauf si cette fusion, cette vente, ce transfert, cette location ou cet échange est opéré en relation avec ou a vocation à être un plan de liquidation intégrale ou de dissolution de la Société.

6.12 Modification du capital souscrit et du capital autorisé

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou diminués par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

6.13 Définitions

Pour les besoins des présents Statuts:

«Arrangement» signifie tout pacte d'actionnaires ou toute convention similaire pouvant exister de temps à autre entre les actionnaires de la Société (qui doivent dans ce cas toujours inclure Shield et/ou l'Investisseur Institutionnel).

«Montant d'Action A» signifie, eu égard aux titulaires d'Actions de Classe A, à toute date de détermination, un montant équivalant à l'ensemble du Coût Original de toutes les Actions de Classe A (à l'exclusion de toute Action de Classe A ayant été rachetée autrement que dans le cadre d'une Distribution) plus tout Rendement sur Action A portant sur lesdites Actions, accumulé mais non payé à ladite date.

«Rendement sur Action A» signifie, eu égard à chaque Action de Classe A pour toute période annuelle depuis la Date d'Achat de ladite Action de Classe A, la somme d'un montant s'accumulant chaque jour au cours de ladite période annuelle (sur la base du nombre de jours réellement écoulés et d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours) («Période d'Accumulation») à un taux annuel correspondant à douze pour cent (12%) de la somme: (i) du Coût Original de chaque Action de Classe A, et (ii) de tout Rendement sur Action A non payé pour toute Période d'Accumulation précédente.

«Titres Accrus» (Accreted Securities) désigne par rapport à des Titres de Performance détenus par un Cadre, le produit de (i) Titres de Performance détenus par un tel Cadre et (ii) le Pourcentage de Relation.

«Pourcentage de Relation» (Accretion Percentage) désigne par rapport à la valorisation des Titres de Performance d'un Cadre, le pourcentage applicable énoncé ci-dessous en face de chaque anniversaire de Closing (l'«Anniversaire Correspondant»):

Anniversaire Correspondant	Pourcentage de Relation des Titres de Performance
Avant le premier anniversaire	Zéro pour cent (0%)
Le jour du ou après le premier anniversaire	Vingt pour cent (20%)
Le jour du ou après le deuxième anniversaire	Quarante pour cent (40%)
Le jour du ou après le troisième anniversaire	Soixante pour cent (60%)
Le jour du ou après le quatrième anniversaire	Quatre-vingts pour cent (80%)
Le jour du ou après le cinquième anniversaire	Cent pour cent (100%)

à condition que (i) si le Pourcentage de Relation par rapport aux Titres de Performance est inférieure à cinquante pour cent (50%) lors de la survenance d'une Vente d'une Société à une date donnée, puis, tant que le Cadre est employé par le groupe de sociétés auquel la Société appartient, à partir de la date à laquelle une telle vente de la Société se produit, le Pourcentage de Relation est portée à 50% et (ii) par rapport aux Titres de Performance d'un Cadre par rapport à un Preferred Leaver, le Pourcentage de Relation sera de cent pour cent (100%). Pour éviter le doute, le Pourcentage de Relation applicable aux Titres de Performance d'un Cadre cessera de s'accroître à partir de la date de résiliation d'un tel Cadre.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, désigne toute autre Personne directement ou indirectement Contrôlée par ladite Personne, Contrôlant ladite Personne ou étant sous un Contrôle commun avec ladite première Personne ou de toute autre Personne détenant directement ou indirectement plus de vingt pour cent (20%) du bénéfice économique dans ladite première Personne ou dans laquelle ladite première Personne détient directement ou indirectement plus de vingt pour cent (20%) de bénéfice économique ou détient un droit contractuel d'acquérir plus de vingt pour cent (20%) de bénéfice économique. Toute fiducie ou son représentant détenant directement ou indirectement des titres principalement pour le bénéfice des employés d'une Partie aux présentes ou de ses Affiliés est réputé être un Affilié de ladite Partie.

«Distributions Totales» désigne, en ce qui concerne les Investisseurs, à tout moment, le montant total des produits que les Investisseurs ont reçu relativement aux Titres d'Investisseur (à toutes fins utiles, à l'exclusion de tout produit perçu par les Investisseurs eu égard à des Titres achetés à un Cadre par les Investisseurs selon les modalités de l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Statuts» désigne les statuts de la Société tels que modifiés le cas échéant.

«Jour Ouvrable» s'entend de tout jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) au cours duquel les banques sont ouvertes à: Londres (Angleterre) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) pour les activités commerciales normales.

«Prix d'Option d'Achat» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Titres d'Option d'Achat» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Actionnaires de Classe A» signifie les porteurs d'Actions de Classe A de la Société.

«Actionnaires de Classe B» signifie les porteurs d'Actions de Classe B de la Société.

«Actionnaires de Classe C» signifie les porteurs d'Actions de Classe C de la Société.

«Actionnaires de Classe D» signifie les porteurs d'Actions de Classe D de la Société.

«Actionnaires de Classe E» signifie les porteurs d'Actions de Classe E de la Société.

«Actionnaires de Classe LE» signifie les porteurs d'Actions de Classe LE de la Société.

«Actionnaires de Classe SWE» signifie les porteurs d'Actions de Classe SWE de la Société.

«Actions de Classe A» signifie les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe A2 de la Société (le cas échéant).

«Actions de Classe B» signifie les Actions de Classe B1 et les Actions de Classe B2 de la Société (le cas échéant).

«Actions de Classe C» signifie les Actions de Classe C1 et les Actions de Classe C2 de la Société (le cas échéant).

«Actions de Classe D» signifie les Actions de Classe D1 et les Actions de Classe D2 de la Société (le cas échéant).

«Actions de Classe E» signifie les Actions de Classe E1 de la Société (le cas échéant).

«Actions de Classe LE» signifie les Actions de Classe LE de la Société assorties des droits et obligations indiqués dans les présentes (le cas échéant).

«Actions de Classe SWE» signifie the Actions de Classe SWE de la Société assorties des droits et obligations indiqués dans les présentes (le cas échéant).

«Droit de Classe LE» signifie 1% de la valeur nominale globale des Actions de Classe LE émises et en circulation.

«Droit de Classe LE Par Action LE» signifie le Droit de Classe LE divisé par le nombre de toutes les Actions de Classe LE émises et en circulation.

«Montant de Rachat de Classe LE» signifie par Action de Classe LE un montant égal à la valeur nominale de cette Action de Classe LE augmenté du Droit de Classe LE Par Action LE.

«Droit de Classe SWE» signifie un montant égal à:

$$(A/B) \times 10\% \times (C - D)$$

où:

A est le nombre total d'Actions de Classe B Shield émises au moment concerné;

B est le nombre total d'Actions de Classe B Shield et d'Actions de Classe B de Réserve Shield;

C est l'Évaluation FMV de tous les titres de participation (y compris les actions privilégiées, les preferred equity certificates ou les obligations pour le financement d'acquisitions (loan notes)) dans le capital émis par la Société au moment concerné, tel que déterminé par Shield agissant de bonne foi; et

D est le produit de: (i) un rendement annuel composé de 12% (s'accumulant quotidiennement et calculé sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours) à compter de la Date de Refonte jusqu'au moment concerné; appliqué à (ii) l'Évaluation FMV de tous les titres de participation (y compris les actions privilégiées, les preferred equity certificates ou les obligations pour le financement d'acquisitions (loan notes)) dans le capital émis de la Société à la Date de Refonte, moins 3.000.000 EUR.

«Droit de Classe SWE Par Action SWE» signifie le Droit de Classe SWE divisé par le nombre de toutes les Actions de Classe SWE émises et en circulation.

«Licenciement Implicite» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Contrôle» désignera, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger directement ou indirectement ladite Personne, ou de nommer les organes de gérance et de direction de ladite Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou de toute autre manière (en ce sens, une société en commandite sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Date d'Achat» signifie, eu égard à tout Titre, la date de souscription, d'achat et/ou de conversion en un dit Titre.

«Distribution» désigne toute distribution ou dividende effectué par la Société au bénéfice d'un Titulaires de Titres, eu égard à toute Action, que ce soit sous forme des liquidités, de biens ou de titres de la Société, et que ce soit sous forme de distribution de liquidation ou de toute autre manière; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution aux fins de ces présents Statuts: (a) toute distribution en rapport avec une recapitalisation ou un échange de titres de la Société; (b) toute distribution en rapport avec une scission ou un dividende de participation; (c) tout Montant de Distribution Non-Accru qui est versé à la Société; et (d) tout rachat ou remboursement par la Société ou ses Filiales de toute Action détenue par (ou pour le compte d'un) Cadre, par un ancien Cadre ou par tout Cessionnaire Autorisé de ladite Personne à la date du ou après le licenciement du Cadre concerné de la Société ou d'une de ses Filiales.

«Cadre» désigne à tout moment, toute personne physique employée par la Société ou qui est alors habilitée par celle-ci à agir en qualité de dirigeant de Shield, de la Société ou d'une de ses/leurs Filiales.

«Titres de Cadre» signifie tout Titre de la Société détenu par une Personne autre que la Société, l'Investisseur Institutionnel ou des cessionnaires dans une Vente Publique ou en vertu de l'article 9 ou de l'article 10 ou en vertu d'une Vente de la Société.

«Porteur de Titres Cadre» désigne tout porteur de Titres de la Société autre que la Société, l'Investisseur Institutionnel ou des cessionnaires dans une Vente Publique ou en vertu de l'article 9 ou de l'article 10 ou en vertu d'une Vente.

«Évaluation FMV» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable.

«Investisseur Institutionnel» signifie Shield Luxco 1 S.à r.l. et, en cas de cession ou de transfert de toute participation dans Shield directement de l'Investisseur Institutionnel, un tel cessionnaire ou bénéficiaire sera également un Investisseur

Institutionnel (sauf indication contraire dans l'acte d'adhésion applicable ou sauf décision contraire de l'Investisseur Institutionnel cédant) et les références faites à «l'Investisseur Institutionnel» seront réputées être modifiées en conséquence.

«Investisseur» s'entend respectivement de Shield, L.P., Shield (Parallel), L.P., Shield (Executives), L.P. et Shield (Parallel-A), L.P. ou leurs Affiliés respectifs ainsi que les cessionnaires ou bénéficiaires de toute participation directe dans la Société et «Investisseurs» signifie plusieurs d'entre eux.

«Avis de Vente aux Investisseurs» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Titres d'Investisseur» désigne (i) tout Titre de Participation détenu par l'Investisseur Institutionnel, et (ii) tout Titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement relativement aux Titres visés au point (i) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un Transfert subséquent ou une cession à d'autres détenteurs. Lesdits Titres demeureront des Titres d'Investisseur dans les mains de tout détenteur suivant ou futur, y compris tout Syndicat de Participation.

«Action(s) Lux Sàrl» signifie la ou les actions Lux Sàrl émises par la Société en temps opportun.

«Montants de Distribution Non-Accrus» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable.

«Pourcentage Non-Accru» désigne, par rapport à des Titres de Performance d'un Cadre à compter de toute date de détermination, la différence de (i) cent pour cent (100%), moins (ii) le Pourcentage de Relution d'un tel Cadre à cette date.

«Titres Non-Accrus» désigne, par rapport à des Titres de Performance d'un Cadre le produit de (i) le nombre de Titres de Performance d'un tel Cadre, multiplié par (ii) le Pourcentage Non-Accru d'un tel Cadre.

«Coût Original» signifie, eu égard à tout Titre, le prix de souscription total (y compris, afin d'éviter toute confusion, toute attribution au capital social et à la prime d'émission et/ou à un autre compte de réserve) versé à la Société par le souscripteur à cet effet, au moment de l'émission du ou des Titres en question par la Société.

«PEC» signifie les Series 1 PEC et, le cas échéant, toute série supplémentaire de certificats de capitaux préférentiels dûment autorisés et émis par la Société en temps opportun (le cas échéant).

«Montant PEC» signifie, eu égard aux titulaires des PEC (le cas échéant), à toute date de détermination, un montant égal au Coût Original total de tous les PEC plus l'ensemble du Rendement PEC, accumulé mais non payé, sur ledit Coût Original total de tous les PEC, à la date en question.

«Rendement PEC» signifie, eu égard à chaque PEC pour toute période annuelle dudit PEC, la somme d'un montant s'accumulant chaque jour au cours de ladite période annuelle (sur la base du nombre de jours réellement écoulés et d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours) («Période d'Accumulation») à un taux annuel correspondant à douze pour cent (12%) de la somme: (i) du Coût Original dudit PEC, et (ii) de tout Rendement PEC non payé pour toute Période d'Accumulation précédente.

«Titres de Performance» désigne, par rapport à tout Porteur de Titres Cadre ou Cadre, (i) les Actions de Classe C, les Actions de Classe D et les Actions de Classe E émises ou détenues par ou pour le bénéfice de (le cas échéant) tel Porteur de Titres Cadre ou Cadre, et (ii) tout Titre émise ou pouvant être émises, directement ou indirectement à l'égard des Titres visées à l'alinéa (i) ci-dessus au moyen d'un dividende ou d'une scission ou en relation avec une combinaison de titres, la recapitalisation, fusion, consolidation ou autre restructuration, y compris une recapitalisation ou un échange, nonobstant toute cession ultérieure ou l'affectation à d'autres détenteurs de celui-ci.

«Incapacité Permanente» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Cessionnaire Autorisé» aura la signification qui lui est attribuée dans l'Arrangement applicable.

«Personne» désigne une personne physique, une société de personnes, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société anonyme, un trust, une joint-venture, une organisation n'étant pas dotée de la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, une agence ou une subdivision politique de cette entité.

«Montant d'Action Privilégiée» signifie, eu égard aux titulaires d'Actions Privilégiées, à toute date de détermination, un montant équivalant à l'ensemble du Coût Original de toutes les Actions Privilégiées (à l'exclusion de toute Action Privilégiée ayant été rachetée autrement que dans le cadre d'une Distribution) plus tout Rendement sur Action Privilégiée portant sur lesdites Actions Privilégiées, accumulé mais non payé à ladite date.

«Rendement sur Action Privilégiée» signifie, eu égard à chaque Action Privilégiée pour toute période annuelle depuis la Date d'Achat de ladite Action Privilégiée, la somme d'un montant s'accumulant chaque jour au cours de ladite période annuelle (sur la base du nombre de jours réellement écoulés et d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours) («Période d'Accumulation») à un taux annuel correspondant à douze pour cent (12%) de la somme: (i) du Coût Original de chaque Action Privilégiée, et (ii) de tout Rendement sur Action Privilégiée non payé pour toute Période d'Accumulation précédente.

«Actions Privilégiées» signifie les Actions Privilégiées de la Société (le cas échéant).

«Billet à Ordre» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«prorata» tel qu'utilisé dans les présentes, permet un traitement distinct des lots fractionnés et des actions fractionnées, et permet un arrondissement à l'unité entière la plus proche.

«Vente Publique» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Date de Refonte» signifie la date à laquelle la modification et refonte des Statuts a pris effet (soit le 21 octobre 2015 ou aux environs de cette date).

«Vente» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

«Titres» signifie tout titre émis par la Société (ou Shield selon le cas) et tout titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement en ce qui concerne les titres visés ci-dessus, par un dividende ou un fractionnement ou dans le cadre d'une combinaison de titres, une recapitalisation, une fusion, une consolidation ou une autre réorganisation incluant une capitalisation ou un échange, nonobstant tout Transfert subséquent ou toute cession subséquente à d'autres détenteurs des titres. Afin d'éviter tout doute, les Titres comprendront les Titres de Cadre et les Titres d'Investisseur.

«Porteur de Titres» signifie, à tout moment, un porteur de Titres au moment en question.

«Montant Senior» signifie, à toute date de détermination, la somme (i) du Montant PEC, plus (ii) le Montant d'Action Privilégiée, dans chaque cas à ladite date de détermination.

«Titres Senior» signifie les PEC et les Actions Privilégiées.

«Séries 1 PEC» désigne les preferred equity certificates (Séries 1), tels qu'ils peuvent être émis par la Société en temps opportun (le cas échéant).

«Actions» signifie les actions dûment autorisées et émises de la Société.

«Shield» signifie Shield Luxco 2 S.à r.l. (RCS Luxembourg B 185671).

«Actions de Classe B Shield» signifie les actions de classe B émises par Shield.

«Actions de Classe B de Réserve Shield» signifie les actions de classe B qui peuvent être émises par Shield jusqu'à un montant égal à 10% des Actions Ordinaires Shield émises, à condition que ce pourcentage soit augmenté en conséquence afin de prendre en compte tout effet de dilution dans Shield découlant du fait que des personnes autres que Shield détiennent certaines Actions dans la Société (sous réserve des dispositions de l'Arrangement applicable).

«Actions Ordinaires Shield» signifie les actions ordinaires de Shield et les Actions de Classe B1, B2, C1 et C2 de la Société.

«Filiale» ou «Filiales» désigne, relativement à tout Personne, toute autre Personne dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres participations permettant de voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fidéicommissaires de cette société est alors détenue ou Contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Personne ou par une ou plusieurs des autres Filiales de cette Personne ou une combinaison de ces éléments. Aux fins des présentes, une Personne ou des Personnes est ou sont considérée(s) comme possédant une majorité des actions d'une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise, si la majorité des profits ou les pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise est attribuée à cette Personne ou ces Personnes ou si cette Personne ou ces Personnes Contrôle(nt) ladite entité.

«Rendement sur Tranche I» désigne, à toute date de détermination eu égard aux Investisseurs, un montant de Distributions Totales reçu par les Investisseurs, égal à (i) deux fois et demie (2,5) (ii) le Coût Original total des Titres d'Investisseur.

«Actions de Tranche I» signifie les Actions de Classe B et les Actions de Classe C.

«Rendement sur Tranche II» désigne, à toute date de détermination eu égard aux Investisseurs, un montant de Distributions Totales reçu par les Investisseurs, égal à (i) trois fois et demie (3,5) (ii) le Coût Original total des Titres d'Investisseur.

«Actions de Tranche II» signifie les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D.

«Actions de Tranche III» signifie les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D et les Actions de Classe E.

«Transfert» signifie toute vente, tout transfert, toute cession, tout nantissement, toute hypothèque ou autre aliénation de, directement ou indirectement, (que ce soit avec ou sans contrepartie et que ce soit volontairement ou non ou par application de la loi) tout droit sur ces titres et/ou l'octroi d'une option d'acquérir la propriété juridique ou la propriété économique ou les deux de tout titre.

«Porteur de Titres Cédant» aura la signification indiquée dans l'Arrangement applicable (le cas échéant).

Art. 7. Actions, registre d'actionnaires et Transferts d'Actions.

7.1 Actions

7.1.1 Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

7.1.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ledit registre.

7.1.3 Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de l'Action devront nommer un seul représentant pour représenter l'Action envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

7.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire à part entière desdites Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traitera avec de telles Actions nominatives à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Actions nominatives, inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription d'Actions nominatives. Dans le cas où un

détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et tous les avis de la Société peuvent être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite envoyée à la Société.

7.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un actionnaire nominatif seront considérées comme étant valablement faites lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'actionnaire à la Société.

7.1.6 À la demande écrite d'un actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet actionnaire dans le registre des actionnaires peut (peuvent) être émis dans les coupures que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera.

7.2 Autres Titres

7.2.1 Les Titres (autres que des Actions qui sont couvertes par l'Article 7.1) de la Société sont uniquement sous forme nominative.

7.2.2 Les dispositions de l'Article 7.1 s'appliqueront mutatis mutandis.

7.3 Transfert d'Actions

(a) Déclaration de transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et porter au registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou dans tout autre document attestant du consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de transfert. Avant le dixième anniversaire de la Date de Refonte, les actionnaires de la Société (autre que Shield) ne pourront pas valablement Transférer les actions émises par la Société sans l'approbation écrite préalable de la Lux Sàrl, sauf stipulation contraire prévue au présent Article 7.3.

(c) Transferts autorisés. Les restrictions stipulées au présent Article 7.3 ne s'appliqueront pas (i) au Transfert de Titres par un détenteur aux Cessionnaires Autorisés de ce détenteur, après la remise à la Lux Sàrl d'une notification écrite relative à ce Transfert ou (ii) au Transfert de Titres conformément à tout accord conclu entre la Société et le détenteur des Titres correspondants; à condition que les restrictions visées dans cet Article 7.3 continuent à s'appliquer à toute Action détenue par un Cessionnaire Autorisé; et à la condition supplémentaire que toute Action transférée conformément à cet Article 7.3 (c) au Cessionnaire Autorisé d'un cédant soit retournée rapidement au cédant lorsque ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(d) Transfert des Actions Lux Sàrl. Les Actions Lux Sàrl détenues par la Lux Sàrl ne sont pas transférables, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 8.

(e) Transferts en violation des présents Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec l'une des stipulations des présents Statuts est nul et non avenu, et la Société ne saurait en aucun cas donner effet audit Transfert ni enregistrer ledit Transfert dans ses livres ou considérer le cessionnaire présumé desdits Titres en qualité de propriétaire desdits Titres.

Art. 8. Droit de première offre.

8.1 Les Titres de Cadre seront soumis au droit de première offre des Investisseurs Institutionnels tel qu'indiqué dans les présentes et dans tout Arrangement applicable.

8.2 Avant qu'un Cadre Porteur de Titres ou un Cadre ne conclue un contrat en vue d'un Transfert de tout ou partie de ses droits sur quelque Titre de Cadre que ce soit (autrement que pour les besoin d'un Transfert Autorisé) ou en vertu d'une Vente Publique ou en vertu des dispositions de l'Article 9 ou de l'Article 10 ou tel qu'indiqué dans tout Arrangement applicable), ce Cadre ou Cadre Porteur de Titres (le «Pollicitant DPO») remettra un avis écrit à chaque Investisseur Institutionnel de l'intention de ce Pollicitant DPO d'effectuer un Transfert du droit en question (un «Avis DPO»). L'Avis DPO précisera le nombre de chaque classe et type de Titres de Cadre que le Pollicitant DPO a l'intention de soumettre au Transfert (les «Titres DPO») et invitera l'Investisseur Institutionnel (ou la (les) personne(s) qu'il aura désignée(s)) de chacun présenter une offre d'achat de tout ou partie de ces Titres DPO. Les dispositions de tout Arrangement applicable relatives au droit de premier refus des Investisseurs Institutionnels s'appliqueront.

Art. 9. Droits de Sortie Conjointe.

9.1 Tout Transfert de Titres d'Investisseur par un Investisseur Institutionnel sera soumis aux droits de sortie conjointe indiqués dans tout Arrangement applicable (le «Droit de Sortie Conjointe»). Les dispositions de tout Arrangement applicable relatives aux Droits de Sortie Conjointe s'appliqueront.

Art. 10. Droits de Sortie Forcée.

10.1 L'Investisseur Institutionnel aura la droit (le «Droit de Sortie Forcée») d'obliger chaque Vendeur Éligible à participer à un Transfert (y compris une Vente) de Titres d'Investisseur pour lesquels les Vendeurs Éligibles auraient le droit de participer en vertu du Droit de Sortie Conjointe au titre de l'Article 9 conformément aux dispositions du présent Article 10 et de tout Arrangement applicable. Les dispositions du présent Article 10 et de l'Arrangement applicable peuvent être appliquées pour les Titres acquis après que l'Avis de Sortie Forcée est signifié en vertu de l'exercice d'une option ou d'un

autre droit préexistant d'acquérir des actions (autres que des Actions qui doivent être rachetées au moment de l'achat ou auparavant).

10.2 Décision de forcer: Le(s) Porteur(s) de Titres Cédant peu(ven)t exercer le Droit de Sortie Forcée en incluant dans l'Avis de Vente des Investisseurs concerné une indication selon laquelle les Vendeurs Éligibles sont obligés de transférer des Titres en vertu du présent Article 10 ou de tout Arrangement applicable (un tel Avis de Vente des Investisseurs, un «Avis de Sortie Forcée»). Nonobstant toute autre disposition de l'Arrangement applicable, durant la période entre la signification d'un Avis de Sortie Forcée et la date de Transfert des Titres faisant l'objet de l'Avis de Sortie Forcée à l'acheteur proposé conformément au présent Article 10 et aux dispositions relatives au Droit de Sortie Forcée dans tout Arrangement applicable, ces Titres ne pourront être transférés (autrement qu'en vertu du présent Article 10 et des dispositions relatives au Droit de Sortie Forcée dans tout Arrangement applicable) sans le consentement de la Majorité des Investisseurs Institutionnels.

10.3 Les dispositions de tout Arrangement applicable relatives au Droit de Sortie Forcée des Investisseurs Institutionnels s'appliqueront.

Art. 11. Droit d'acheter certaines Actions.

11.1 Dans le cas où:

11.1.1 une Société du Groupe remettrait à un Cadre un avis de résiliation d'un contrat de travail ou un avis de résiliation d'un contrat de consultance; ou

11.1.2 le Cadre remettrait à la Société du Groupe applicable un avis de résiliation d'un contrat de travail ou un avis de résiliation d'un contrat de consultance,

(tout avis remis en vertu des Articles 11.1.1 ou 11.1.2 ci-dessus étant ci-après dénommé un «Avis de Résiliation»); ou

11.1.3 un Cadre ne serait autrement plus employé par, ou partie à un contrat de consultance avec, le Groupe pour quelque raison que ce soit,

(les Articles 11.1.1, 11.1.2 et 11.1.3 ci-dessus étant ci-après dénommés «Résiliation» et la date de Résiliation de ce Cadre sera le dernier jour de «Travail à Temps Plein» (ce qui signifie le temps plein du Cadre et l'attention qu'il consacre à ses fonctions au titre de son contrat de travail ou de consultance avec le Groupe) accompli par le Cadre dans le cadre de son contrat de travail ou de consultance avec le Groupe (étant ci-après dénommée la «Date de Résiliation»), à condition que, si le Cadre est dispensé de prêter son préavis (si son contrat de travail le permet) ou une «Date de Résiliation» similaire à cet effet signifie le dernier jour de Travail à Temps Plein du Cadre le jour précédant immédiatement le début de la période de sa dispense de travailler,

les Titres d'Option d'Achat détenus par le Cadre Porteur de Titres pour le compte de ce Cadre (ou un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés), et tout droit correspondant sur des titres dans quelque Cadre Porteur de Titres que ce soit, seront soumis à l'achat par la Société ou, à la discrétion de la Société, l'Investisseur Institutionnel ou la (les) autre(s) Personne(s) que l'Investisseur Institutionnel peut identifier, en vertu des modalités et conditions indiquées à l'Article 11 et dans l'Arrangement applicable (l'«Option d'Achat»).

11.2 Sortant Préférentiel: Si le Cadre n'est plus employé ou engagé par la Société ou l'une de ses Filiales (i) pour cause de décès ou d'Incapacité Permanente de ce Cadre, ou (ii) parce que la Société à son entière discrétion choisit de traiter la résiliation du Cadre comme relevant de la définition de Sortant Préférentiel (un «Sortant Préférentiel»), alors à la Date de Résiliation de ce Cadre ou par la suite, la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, pourra acheter au Prix d'Option d'Achat applicable tout ou partie des Titres d'Option d'Achat détenus par le Cadre Porteur de Titres pour le compte de ce Cadre ou de ses Cessionnaires Autorisés, dans chaque cas conformément aux procédures indiquées ci-dessous.

11.3 Bon Sortant: Si le Cadre n'est plus employé ou engagé par la Société ou l'une de ses Filiales et que ce Cadre n'est ni un Sortant Préférentiel ni un Mauvais Sortant (un «Bon Sortant»), alors à la Date de Résiliation de ce Cadre ou par la suite, la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, pourra acheter au Prix d'Option d'Achat applicable tout ou partie des Titres d'Option d'Achat détenus par le Cadre Porteur de Titres pour le compte de ce Cadre ou de ses Cessionnaires Autorisés, dans chaque cas conformément aux procédures indiquées ci-dessous.

11.4 Mauvais Sortant: Si le Cadre n'est plus employé ou engagé par la Société ou l'une de ses Filiales pour cause de (i) la démission du Cadre pour quelque raison que ce soit (autre que dans des circonstances déterminées ultérieurement définitivement comme revenant à un Licenciement Implicite), ou (ii) Résiliation pour un motif valable (un «Mauvais Sortant»), alors à la Date de Résiliation de ce Cadre ou par la suite, la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, pourra acheter au Prix d'Option d'Achat applicable tout ou partie des Titres d'Option d'Achat détenus par le Cadre Porteur de Titres pour le compte de ce Cadre ou de ses Cessionnaires Autorisés, dans chaque cas conformément aux procédures indiquées ci-dessous.

11.5 Procédures d'exercice d'une Option d'Achat: La Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, pourra acheter et, sauf disposition contraire ci-dessous, le Cadre Porteur de Titres vendra, tout ou partie des Titres d'Option d'Achat détenus par le Cadre Porteur de Titres pour le compte de ce Cadre ou de ses Cessionnaires Autorisés, dès remise par la Société d'un avis écrit (l'«Avis d'Exercice d'Option d'Achat») au Cadre Porteur de Titres concerné dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la Date de Résiliation de ce Cadre (la «Période d'Exercice d'Option d'Achat»). Afin d'éviter tout doute, la Société peut à tout moment au cours de la Période d'Exercice d'Option d'Achat céder son droit d'exercer l'Option d'Achat à l'Investisseur Institutionnel ou la (les) autre(s) Personne(s) que l'Investisseur Institutionnel pourrait identifier.

L'Avis d'Exercice d'Option d'Achat indiquera le nombre de Titres d'Option d'Achat à acquérir, la contrepartie totale à verser pour ces Titres d'Option d'Achat ainsi que la date, l'heure et le lieu de la clôture prévue de l'opération.

11.6 Droits de cession: Si la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, a choisi d'exercer l'Option d'Achat et d'acheter des Titres d'Option d'Achat, alors, à tout moment avant la clôture de cette opération, cette (ces) Personne(s) pourra (pourront) revendre les Titres d'Option d'Achat du Cadre sortant qui peuvent avoir été achetés à un ou des Cadre(s) pour le(s) montant(s) déterminé(s) par le Conseil de Gérance à son entière discrétion et le Cadre concerné et le Cadre Porteur de Titres devront avoir accepté cet achat. Cette offre prendra effet en ce qui concerne tout ou partie de l'Option d'Achat.

11.7 Clôture: la clôture des opérations envisagées par le présent article aura lieu à la date désignée par la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, et en aucun cas plus tard que soixante (60) jours après l'expiration de la Période d'Exercice d'Option d'Achat («Date de Clôture d'Option d'Achat»). La contrepartie payable par la Société ou la personne qu'elle aura désignée, selon le cas, au(x) détenteur(s) des Titres d'Option d'Achat devant être achetés en vertu de l'Option d'Achat qui sera réglée (à la seule discrétion de la Société ou de la personne qu'elle aura désignée) en numéraire ou conformément aux modalités et conditions de la forme d'un Billet à Ordre pour autant que le Billet à Ordre soit émis par une Société du Groupe ou un Investisseur Institutionnel ou l'un de leurs Affiliés. Le Cadre Porteur de Titres et le Cadre concernés (et leurs Cessionnaires Autorisés, le cas échéant) fourniront les déclarations et garanties que ce vendeur possède le titre de propriété valable et négociable des Titres d'Option d'Achat devant être transférés, libres et quittes de tout privilège, réclamation et autre grèvement et que ce vendeur peut valablement conclure le contrat de vente et y être lié.

Art. 12. Actionnaire défaillant.

12.1 Si un actionnaire omet de transférer quelque Titre que ce soit qu'il est obligé de transférer en vertu des Statuts ou de l'Arrangement applicable (le cas échéant) (y compris et ce, de manière non limitative, en vertu de l'Article 10 ou de l'Article 11):

12.1.1 Lux S.à r.l., Shield (ou, en cas de transfert réalisé en vertu de l'Article 10, le Porteur de Titres Cédant) pourra autoriser toute personne physique à signer, compléter et remettre au nom de et en tant que représentant de cet actionnaire tout instrument de transfert et tout autre document requis pour transférer la propriété juridique et économique des titres en question (libres de tout grèvement) au cessionnaire et la Société inscrira le cessionnaire comme le détenteur des Titres en question de le registre concerné;

12.1.2 la réception par la Société de l'argent de l'achat des titres en question vaudra décharge pour le cessionnaire pour le compte de l'actionnaire défaillant, et la Société conservera cet argent de l'achat pour l'actionnaire défaillant et versera le produit de la vente sur un compte bancaire distinct au nom de la Société et du Cadre ou Cadre Porteur de Titres concerné (selon le cas) jusqu'à ce que le Cadre avise la Société du compte bancaire sur lequel l'argent de l'achat doit être transféré. Dans les 5 Jours Ouvrables suivant la réception de cet avis, la Société versera l'argent de l'achat dû au Cadre, sans intérêt et moins toute somme due à New LuxCo/ au Cadre Porteur de Titres concerné par l'actionnaire défaillant ou ses Cessionnaires Autorisés (selon le cas), en raison d'un Arrangement applicable, des documents constitutifs de l'entité concernée ou autrement;

12.1.3 après inscription du nom de l'acheteur dans le registre concerné dans l'exercice supposé de ces pouvoirs, la validité des procédures ne sera pas remise en question par qui que ce soit et le cessionnaire ne sera pas tenu de s'occuper de l'application de la contrepartie; et

12.1.4 si, en vertu de l'Article 10, la «contrepartie» comporte une offre de souscription ou d'acquisition d'actions, de titres de créances ou d'autres participations au capital de l'acheteur proposé, ou toute entreprise du groupe de l'acheteur proposé, comme alternative (que ce soit en tout ou partie), la Luxco S.à r.l. aura la discrétion absolue de choisir l'alternative qu'il accepte pour chaque actionnaire défaillant (et pourra choisir d'autres solutions pour d'autres actionnaires défaillants) et ni les administrateurs, ni l'administrateur agissant de la sorte n'assumeront de responsabilité vis-à-vis de cet actionnaire défaillant à cet égard.

Art. 13. Lux Sàrl. La Société sera administrée par Dream GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de gérant de la Société (ci-dénoté la «Lux Sàrl»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer dans la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant la Lux Sàrl d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée (ou, à condition que le conseil de surveillance, conformément à l'Article 16 nomme un administrateur, qui n'est pas nécessairement un actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce qu'une assemblée générale d'actionnaires soit convoquée par ledit administrateur dans les quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant avec le quorum et la majorité requise pour la modification des statuts. Le défaut de ladite nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 14. Pouvoirs de la Lux Sàrl.

14.1 Pouvoirs généraux

La Lux Sàrl est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de cession relatifs à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société sont de la compétence de la Lux Sàrl.

14.2 Exécution des droits

La Lux Sàrl agira de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et fera tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir aux fins de faire valoir tout droit accordé à la Société en vertu des statuts de l'une de ses Filiales directes ou indirectes ou en vertu de tout Arrangement.

Art. 15. Tiers. La Société sera valablement liée à l'égard des tiers par la signature de la Lux Sàrl ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ledit pouvoir de signature aura été délégué par Lux Sàrl, à sa seule discrétion.

Art. 16. Conseil de Surveillance.

16.1 Membres du Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront supervisées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires. Aux fins de surveillance des opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribuer les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par Lux Sàrl concernant toute question telle que déterminée par la Lux Sàrl, et pourra avaliser toute mesure prise par Lux Sàrl qui, conformément à loi ou aux règlements ou aux présents statuts, excède les pouvoirs de Lux Sàrl. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période pouvant aller jusqu'à six (6) ans et devra rester en fonction jusqu'à l'élection des successeurs. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

16.2 Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par Lux Sàrl. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

16.3 Avis et notifications

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera exposée dans la convocation. Dans la convocation devra figurer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Ladite convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Des convocations spéciales pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance ne sont pas requises.

16.4 Présidence

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

16.5 Résolutions

Le Conseil de Surveillance peut délibérer et agir valablement à condition que la majorité de ses membres soit présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

16.6 Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits desdits procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou à toute autre fin, doivent être signés par le président de la réunion ou par deux membres.

16.7 Décisions écrites - Conférence téléphonique

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, sont assimilables aux décisions votées lors d'une réunion du Conseil; lesdites résolutions nécessitent l'approbation de chaque membre par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre mode de communication similaire, une copie était suffisante. L'ensemble des documents constitue l'acte attestant l'adoption de toute décision. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par les moyens précités vaut participation en personne à ladite réunion.

16.8 Responsabilité

La responsabilité personnelle d'aucun des membres du Conseil de Surveillance ne saurait être engagée du fait de son appartenance au Conseil de Surveillance concernant les engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. En leur qualité de mandataires autorisés, ces derniers sont exclusivement responsables de l'exécution de leur mandat.

16.9 Indemnité

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, dans la mesure la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement engagées dans

le cadre de toute action en justice, tout procès ou toutes poursuites auxquels il est partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et pour lesquelles ce dernier n'a droit à aucune indemnité, sauf affaires dans lesquelles sa responsabilité pour négligence ou faute serait établie de manière irrévocable dans le cadre de ladite action en justice, dudit procès ou desdites poursuites; en cas de règlement amiable, ladite indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que ledit membre du Conseil de Surveillance n'a pas agi en violation de ses obligations. Le droit à indemnisation précité est sans préjudice des autres droits dont il pourrait se prévaloir.

(b) Dépenses. La Société s'acquittera des dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en vertu des présentes relativement à toute action en justice préalablement à la décision finale, à condition que ladite personne adresse à la Société un document écrit et légalement contraignant dans lequel celle-ci s'engage à rembourser la totalité de la somme avancée s'il s'avère une fois la décision finale rendue, que ladite personne n'a pas droit à une indemnisation. La conclusion de toute action en justice ou poursuite par un jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou équivalent, ne doit pas en tant que tel créer une présomption que la personne indemnisable n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société versera en numéraire à ladite personne indemnisable le montant équivalant au montant total de l'indemnisation, dès réception de la notification d'une obligation d'indemnisation adressée par la personne indemnisable, accompagnée de toute information raisonnablement requise par la Société.

16.10 Conflits

Aucun accord ni autre transaction conclus par la Société avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée au motif que la Lux Sàrl ou un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondateurs de pouvoir de la Lux Sàrl ont un quelconque intérêt dans lesdites société ou entreprise ou au motif qu'ils sont administrateurs, associés, directeurs ou employés de ladite autre société ou entreprise. Tout gérant ou directeur de la Lux Sàrl agissant en qualité d'administrateur, de directeur ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou avec laquelle cette dernière est liée par des relations d'affaires, quelles qu'elles soient, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives auxdits contrats ou relations d'affaires.

16.11 Remplacement par un réviseur d'entreprises agréé

Si les seuils définis par la loi quant à la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints ou si l'Assemblée Générale le décide, le Conseil de Surveillance sera remplacé par un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Art. 17. Assemblées des actionnaires.

17.1 Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires dispose du pouvoir de voter l'approbation des comptes annuels, la modification des statuts et tout autre question qui, conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, requiert l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve qu'une résolution ne sera valablement adoptée et ratifiée que si elle est préalablement approuvée par la Lux Sàrl. La Lux Sàrl, en sa qualité de Gérant unique de la Société, pourra décider de toute autre mesure relative à la Société. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par Lux Sàrl ou par le Conseil de Surveillance.

17.2 Lieu, Date et heure

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu situé à Luxembourg figurant dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié ou un jour de Fête à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis dans lequel figure l'ordre du jour, adressé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société par Lux Sàrl, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

17.3 Vote

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra participer aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire par télécopie ou par tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régissent le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société, excepté toute disposition contraire prévue par les présents statuts. La Lux Sàrl peut fixer toute autre condition à que les actionnaires sont tenus de satisfaire afin de participer à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra alors être tenue sans convocation ou publication préalable.

Tout actionnaire peut voter à l'aide de bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront à tout le moins indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, comprendre trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre chacune des propositions soumise au vote en cochant la case appropriée ou encore d'exprimer une abstention.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus préalablement à la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation de Lux Sàrl, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sous réserve de toutes autres conditions prévues par les présents Statuts.

Art. 20. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Art. 21. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société à la suite du présent acte sont estimés à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'assemblée générale, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même assemblée générale, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite à l'assemblée générale, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015182128/2247.

(150202990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015189543/10.

(150212387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015189553/10.

(150212444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

KST Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 185.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015189558/10.

(150211883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Les Lieres Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hemodial Chamonix S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.719.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189567/10.

(150212191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 144.506.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015190005/14.

(150212906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Ourdaller Brauerei, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 83, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015188821/10.

(150210408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Télé Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 188.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Télé Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015188968/10.

(150210417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

L7 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.092.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189595/10.

(150212070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Nando's International Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.648.

Le bilan au 22 Février 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/11/2015.

Référence de publication: 2015189652/10.

(150212305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Beng Architectes Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 93.259.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015190063/14.

(150212909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Référence de publication: 2015185642/10.

(150207142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

TCA SPV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 185.865.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015186659/10.

(150208211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Punta Aspera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.621.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015189745/10.

(150212037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Reedo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 191.469.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189751/10.

(150211584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Bureau d'Architecture Cavallini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 76.141.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015190078/14.

(150212907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189826/10.

(150211366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189883/10.

(150211321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Vouga Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189889/10.

(150212199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Coachbuilder Intellectual Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.939.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coachbuilder Intellectual Property Management

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015190091/13.

(150213399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

Les comptes consolidés de Siegwerk GmbH & Co. KG Siegburg au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189822/11.

(150211494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191073/9.

(150214296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

IMMO Gérance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.510.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191088/9.

(150214178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Irini Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 1A, Romescht.
R.C.S. Luxembourg B 138.675.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191093/9.
(150214198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.574.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191094/9.
(150214284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.574.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191095/9.
(150214285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Jathori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 143.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191106/9.
(150214236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 84.593.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.
Référence de publication: 2015191133/10.
(150213246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lindab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 91.774.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 20.11.2015.
Référence de publication: 2015191136/10.
(150213759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Marco LOPES.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191155/10.

(150213379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

LBREP II Primmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.461.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191156/10.

(150213380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.431.

Le Bilan consolidé de la société mère (Pitney Bowes inc.) au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2015.

Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015191306/14.

(150213804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Westmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190660/9.

(150212754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Wafa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190662/9.

(150213054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

L'Appuntamento, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 108.863.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015191126/10.

(150213655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

L'Eco-Invest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

—
Rectificatif de la mention déposée le 24/07/2015 sous la référence L150134456

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191127/10.

(150213758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lux Frais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

—
Rectificatif au dépôt n° L140175355 effectué en date du 06/10/2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191172/10.

(150213384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Luxeury, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 33, rue Laurent Menager.

R.C.S. Luxembourg B 158.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191173/10.

(150213279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Chez Soi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 183.260.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190836/10.

(150213915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.